

DOSSIER D'APPEL À PROJETS 2021 N°1

LIBELLE : Appel à projet AG3PLIE

DATE DE DEBUT DE PUBLICATION : 12/03/2021 DATE DE FIN DE PUBLICATION : 30/04/2021

1	Cadre général	4
1.1.	Contexte et Présentation d'AG3PLIE.....	4
1.2.	Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020	4
1.2.1.	Objectif spécifique 1 :	5
1.2.2.	Objectif spécifique 2 :	5
1.2.3.	Objectif spécifique 3 :	5
1.2.4.	Type d'actions à financer :	6
1.3.	Modalités de réponse à l'Appel à projet.....	9
2	LE PLIE DES GRAVES.....	11
2.1.	Le protocole d'accord PLIE des Graves 2015-2021	11
2.1.1.	Le diagnostic territorial réactualisé :	11
2.1.2.	Les orientations stratégiques :	13
2.1.3.	Les justificatifs d'éligibilité des participants :	15
2.1.4.	Les obligations du bénéficiaire :	16
2.2.	Cahier des charges par opération FSE.....	17
2.2.1.	Référent(e)s de parcours PLIE des Graves.....	17
2.2.2.	Levée des freins professionnels des participants du PLIE des Graves	22
2.2.3.	Mises en situations professionnelles des participants du PLIE des Graves.....	26
2.2.4.	Mobilité des participants du PLIE des GRAVES	29
2.2.5.	Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du PLIE des Graves.....	32

2.2.6.	Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire du PLIE des Graves	36
2.2.7.	Coordination, animation territoriale et ingénierie.....	40
3	LE PLIE DES HAUTS DE GARONNE.....	45
3.1	Le protocole d'accord PLIE des Hauts de Garonne 2015-2021	45
3.1.1	Le diagnostic territorial réactualisé (septembre 2019) :	45
3.1.2	Les orientations stratégiques :	48
3.1.3	Justificatif d'éligibilité.....	49
3.1.4	Obligations du bénéficiaire	50
3.2	Cahier des charges par opération FSE.....	51
3.2.1	Référent(e)s de parcours du PLIE des Hauts de Garonne	51
3.2.2	Mises en situation professionnelle des participants du PLIE des Hauts de Garonne	56
3.2.3	Ingénierie de parcours et levée des freins	60
3.2.4	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.....	63
3.2.5	Animation territoriale et de projet.....	67
4	LE PLIE DU LIBOURNAIS.....	71
4.1.	Le protocole d'accord PLIE du Libournais 2015-2021	71
4.1.1.	Le diagnostic territorial réactualisé :	72
4.1.2.	Les justificatifs d'éligibilité des participants.....	72
4.1.3.	Les obligations du bénéficiaire	73
4.2.	Cahier des charges par opération FSE.....	74
4.2.1	Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle - secteur de la Communauté d'Agglomération du Libournais.....	74
4.2.2	Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle - secteur de la Communauté de Communes du Pays Foyen	77
4.2.3	Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle - secteur Communauté de Communes de Castillon-Pujols /Grand St Emilionnais /du Fronsadais	80
4.2.4	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion - secteur de la Communauté d'Agglomération du Libournais	83
4.2.5	Promotion et mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et privés et achats socialement responsables.....	86
4.2.6	Animation et coordination	89

4.2.7	Favoriser l'innovation dans la mobilisation des participants PLIE et développer les Etapas de parcours PLIE du Libournais.....	92
5	ANNEXE	98
5.1	Éligibilité des dépenses	98
5.1.1	Dépenses directes	98
5.1.2	Dépenses indirectes	98
5.2	Publicité européenne	99
5.3	Mise en concurrence	102
5.4	Prévention de conflit d'intérêts et lutte anti-fraude.....	104
5.4.1	La prévention de conflit d'intérêts.....	104
5.4.2	La lutte anti-fraude.....	105
5.5	Autres obligations des bénéficiaires	106
5.6	Mise en conformité avec le Règlement général de protection des données	107
5.7	Pièces complémentaires	107
5.7.1	Acquittement.....	107
5.7.2	Émargement	107

1 Cadre général

1.1. Contexte et Présentation d'AG3PLIE

Le Fonds Social Européen (FSE) est l'un des cinq fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale dont les objectifs visent à réduire les écarts de développement existants entre les 274 régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires, conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020. Il vise à soutenir les actions innovantes pour faciliter l'accès à l'emploi et améliorer la formation, et intervient pour financer des projets dans les domaines suivants :

- La lutte contre le décrochage scolaire ;
- L'adaptation des travailleurs et des entreprises ;
- L'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, des personnes inactives, des femmes et des migrants ;
- La promotion de l'égalité femme / homme et la lutte contre les discriminations ;
- Le soutien à l'emploi des seniors.

Le Programme opérationnel national (PON) du Fonds social européen (FSE) pour la période 2014-2020 a été adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014. La gestion et la mise en œuvre des subventions globales sont confiées à des organismes intermédiaires.

Dans le cadre de sa délégation, l'Association de gestion des 3 PLIES (AG3PLIE) intervient dans le cofinancement FSE des opérations de l'Axe 3 du PON FSE « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », pour les plans d'actions sur les territoires :

- du PLIE des Graves,
- du PLIE des Hauts de Garonne,
- et du PLIE du Libournais.

1.2. Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020

Axe prioritaire 3 :

« Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Objectif thématique 9 :

« Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toutes formes de discrimination »

Priorité d'investissement 9.1 :

« L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »

1.2.1. Objectif spécifique 1 :

« Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1) »

Les changements attendus :

- ✓ Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi.
- ✓ Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :
 - en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes ;
 - en activant si nécessaire l'offre de formation.
- ✓ Améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

1.2.2. Objectif spécifique 2 :

« Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2) »

Les changements attendus :

- ✓ Accroître le nombre d'employeurs impliqués dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi.
- ✓ Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :
 - en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs et en favorisant la mise en situation professionnelle ;
 - en activant si nécessaire l'offre de formation.

1.2.3. Objectif spécifique 3 :

« Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) (codification 3.9.1.3) »

Les changements attendus :

- ✓ Créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion ;
- ✓ Augmenter le nombre d'accords territoriaux de coordination de l'offre d'insertion ;
- ✓ Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion dans les territoires ;
- ✓ Développer l'Économie Sociale et Solidaire.

1.2.4. Type d'actions à financer :

➤ **Au titre de l'objectif spécifique 1, sont soutenues :**

a. **La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne :**

- **Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé** : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit par exemple, via un référent unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global.
- **Mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours** visant à :
 - Caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;
 - Lever les freins professionnels à l'emploi, y compris pour les salariés de contrats aidés du secteur non marchand : formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours (notamment dans le domaine des TIC), lorsque les dispositions prévues en matière de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ; mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...) et travail dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique ;
 - Lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine des TIC), d'aide à la mobilité, de garde d'enfants..., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

b. **L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés**

c. **L'amélioration de l'ingénierie de parcours :**

Il s'agit de soutenir l'élaboration d'outils d'ingénierie des parcours qui formalisent les démarches, les méthodes en matière d'orientation des publics, de partage de diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours d'articulation entre accompagnement social et professionnel.

➤ **Au titre de l'objectif spécifique 2, sont soutenues :**

a. La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi :

- L'intégration d'une dimension « inclusion » dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et dans le dialogue social territorial : mobilisation des entreprises, filières, branches professionnelles, acteurs territoriaux de l'inclusion et partenaires sociaux ;
- Le développement de l'expérimentation de nouvelles pratiques partenariales de collaboration avec les employeurs, les partenaires sociaux, les représentants des branches et les acteurs de la GPECT dans la définition des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'inclusion ;
- La capitalisation et la valorisation d'expériences / expérimentations réussies avec les employeurs. Dans ce cadre, seront particulièrement mises en avant les bonnes pratiques en matière d'articulation des temps de la vie privée et de la vie professionnelle, de soutien au développement de nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail...) et de soutien aux solutions de garde d'enfants ;
- La définition d'approches et de méthodes adaptées pour identifier les employeurs volontaires et les mobiliser dans le cadre des parcours d'insertion, afin de développer les solutions de mise en activité et de retour à l'emploi ;
- Les démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié ;
- Les démarches d'animation territoriale visant à rapprocher les acteurs de l'emploi des branches et des partenaires sociaux ;
- Les démarches conduites au titre de la relation employés/employeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- La formation et la professionnalisation des acteurs de l'insertion.

b. Le développement de la responsabilité sociale des entreprises :

- Il s'agit de soutenir prioritairement les projets permettant l'intégration de publics très éloignés de l'emploi et favorisant la diffusion des démarches de développement durable dans les entreprises ;
- Les actions permettant de développer les clauses sociales dans les marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés sont particulièrement visées : sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information

et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi, la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés.

c. La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

- Accompagnements collectifs des entreprises du secteur marchand et des SIAE pour faciliter le rapprochement et les collaborations territoriales, notamment en permettant un accompagnement mis en œuvre conjointement par des entreprises et des structures d'utilité sociale ;
- Le soutien et l'accompagnement des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand.

➤ Au titre de l'objectif spécifique 3, sont soutenues :

❖ L'appui à la définition et à la mise en œuvre des Pactes Territoriaux d'insertion et d'autres cadres de coordination ad hoc afin d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion ; à ce titre, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) pourront être soutenus dès lors qu'ils apportent des solutions en matière d'insertion des publics en difficulté, innovantes eu égard aux défis environnementaux (chantiers de réhabilitation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité) et aux besoins sociaux ;

❖ La réalisation de diagnostic, d'études, d'outils, permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion et de modéliser, de capitaliser et d'évaluer des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie d'insertion ;

❖ La création, le développement et l'expérimentation d'outils de coordination notamment en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (plates-formes interopérables) ;

❖ Les projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents. En matière de renouvellement de l'offre d'insertion, ces innovations peuvent concerner le service rendu en matière d'accompagnement vers l'emploi, les modes de construction des parcours d'insertion, de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des parcours, d'implication des personnes bénéficiaires, de mobilisation des employeurs ;

❖ Les projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux ;

❖ Les projets de modélisation, de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale et l'ingénierie de projet en faveur du développement de l'innovation sociale.

Pour des informations complémentaires sur le Fonds Social Européen (FSE) : <http://www.fse.gouv.fr/>

1.3. Modalités de réponse à l'Appel à projet

Le présent appel à projet est téléchargeable sur le site internet des 3 PLIE :

- Pour le PLIE des Graves : <http://www.adele-begles.fr/>
- Pour le PLIE des hauts de Garonne : <https://www.pliehautsdegaronne.org/>
- Pour le PLIE du Libournais : <https://www.plielibournais.fr/>

L'Appel à projet est scindé en plusieurs cahiers des charges correspondant chacun à un PLIE puis à une opération rattachée à un objectif spécifique du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020.

Chaque opération peut comporter une ou plusieurs actions. Les Cahiers des Charges précisent le nombre et la nature des actions à réaliser pour chaque opération.

La mise en œuvre des actions des opérations peut faire l'objet d'achats de prestations. Dans ce cas ces achats de prestations devront être réalisés avec une mise en concurrence selon les dispositions législatives et réglementaire en vigueur.

Les demandes de subvention FSE devront obligatoirement être remplies et déposées sur le site « Ma Démarche FSE » : https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html

Sélection des projets :

Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen

Pour plus d'information : <http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/>

Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.

Les critères d'évaluation de l'offre sont :

- Les références du candidat,
- Les modalités de mise en œuvre,
- Le coût de l'opération FSE,
- Les cofinancements obtenus.

Lieu de dépôt des
réponses et date limite
de réponse :

- Via le site « <https://ma-demarche-fse.fr/> » après création de votre compte
- Le **vendredi 30 avril 2021**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Pour le PLIE des Graves :

Mme Caroline JOANDET

Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE

caroline.joandet@ag3plie.com

☎ 05 56 49 62 75

Mme Valentine LANG-CAPRARO

Gestionnaire FSE d'AG3PLIE

guichet.pliegraves@ag3plie.com

☎ 05 56 49 62 75

Pour le PLIE des hauts de Garonne :

Mme Marina COSSET

Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE

m.cosset.plie.hdg@orange.fr

☎ 05 57 77 80 53

Mme Jennifer ANSORGE

Gestionnaire FSE d'AG3PLIE

Guichet2.pliehdg@ag3plie.com

☎ 05 57 77 80 53

Mme Sylvie DORIGNAC

Gestionnaire FSE d'AG3PLIE

Guichet2.pliehdg@ag3plie.com

☎ 05 57 77 80 53

Pour le PLIE du Libournais :

Christophe PAPIN

Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE

christophe.papin@ag3plie.com

☎ 05 57 51 56 67

Eva GAVILAN

Gestionnaire FSE d'AG3PLIE

guichet.plielibournais@ag3plie.com

☎ 05 57 51 56 67

LE **PLIE** des Graves

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
Bègles, Communauté de Communes de Montesquieu

2 LE PLIE DES GRAVES

2.1. Le protocole d'accord PLIE des Graves 2015-2021

Les réponses à l'appel à projet s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par chaque PLIE composant AG3PLIE, notamment dans le cadre du Protocole d'accord signé par la Commune de Bègles, la Communauté de Communes de Montesquieu composée elle-même de 13 communes, le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine et le Président du Département de la Gironde.

2.1.1. Le diagnostic territorial réactualisé :

Le diagnostic territorial réactualisé du PLIE des Graves s'appuie sur des données extraites de l'observatoire régional Pôle Emploi et du logiciel UP Viesion, base de données du PLIE.

Les périodes de références sont de février 2020 à janvier 2021 pour les données Pôle Emploi et de janvier à décembre 2020 pour le PLIE.

Le territoire du PLIE des Graves compte, en décembre 2020, 6285 Demandeurs d'emploi cat. ABC dont 54 % de femmes, 47% de demandeurs d'emploi de longue durée, 22 % de DE âgés de 50 ans et +, 56 % de bas niveau de formation (pas ou peu formés, niveau CAP/BEP), 3,4 % de résidents en Quartiers Politique de la Ville et 10 % d'allocataires du RSA.

Le nombre de demandeurs d'emploi en cat. ABC du territoire a évolué de + 6.9 % sur un an :

- 3273 DE cat. ABC de Bègles, avec une évolution de + 4.9 % sur an
- 3012 DE cat. ABC de la Communauté de Communes de Montesquieu avec une évolution de + 8,9 % sur un an

L'évolution des hommes +8,00% est supérieure à celle des femmes +6.9%.

On constate également une évolution sur un an des catégories ci-après :

- 50 ans et plus : +9,10 %
- Inscrits depuis 12 mois et plus : + 12.90 %
- Bénéficiaires du RSA ; +8.9 %
- Peu ou pas formés : + 8.5 %
- Aucune mobilité : - 1.85 %
- Résidents QPV : + 24.90
- Les demandeurs d'emploi indemnisés du territoire : + 7.5 %

24 % des demandeurs d'emploi du territoire cat ABC déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi :

- 15,1 % exclusion numérique
- 5,1 % état de santé
- 3,1 % moyen de transport
- 2,9 % capacité d'insertion et de communication
- 2,8 % contrainte familiale
- 2,5 % difficultés financières
- 1,3 % difficulté administrative ou juridique
- 1,6 % difficulté de logement

369 participants sont accompagnés en file active au 31 décembre 2020 :

- 41 % sont DELD
- Les 45 ans et plus représentent 42 %
- Les niveaux égal ou inférieur au niveau V représentent 53 %
- Les bénéficiaires RSA représentent 30 %
- Les habitants quartiers politique de la ville représentent 6 %

Les données Pôle Emploi et PLIE sur le **volet Offres d'emploi et recrutements** sont présentées ci-après :

1. L'offre d'emploi du territoire du PLIE des Graves :

3455 offres d'emploi déposées : 1882 sur Bègles et 1573 sur la CCM

Une baisse du nombre d'offre d'emploi de près de 30% est observée pour ces 2 territoires par rapport à la période N-1.

On observe une variation du nombre de dépôt d'offres d'emploi déposées qui correspond aux deux périodes de confinement liées à l'épidémie de COVID19 en 2020.

Ainsi, une baisse est constatée en mars avec une chute importante en avril 2020, puis une reprise à compter du mois de mai avec une augmentation importante en septembre. Une nouvelle baisse à partir du mois d'octobre 2020.

2. Les recrutements sur le territoire du PLIE des Graves :

Selon l'observatoire Pole emploi, il y a eu 29 683 recrutements dont 24 355 hors intérim, sur la période de février 2020 à janvier 2021 sur les territoires de Bègles et de la CCM.

Le nombre de recrutements sur Bègles et la CCM a baissé par rapport à l'année 2019 : -21.4% sur Bègles et -39.5% sur la CCM.

L'ensemble de ces données territoriales tant sur la Demande d'Emploi que sur les offres d'emploi et recrutements du territoire confirment l'effet indéniable des répercussions économiques de la crise sanitaire connu en 2020 et qui se poursuit en 2021.

Les résultats du PLIE en 2020 avec 100 % des intégrations réalisées, 54 % de taux de sorties positives en dépit du contexte sanitaire et des répercussions sociales et économiques, confirment la nécessité de poursuivre en 2021 l'accompagnement renforcé des participants du PLIE en parcours au 01.01.2021 soit 369 participants et l'appui aux acteurs économiques et employeurs du territoire pour continuer à favoriser l'accès à l'Emploi durable des publics les plus en difficulté du territoire et dont le nombre s'accroît dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Ces résultats témoignent de l'efficacité et de la plus-value de l'accompagnement renforcé, de la bonne mobilisation des étapes de mises à l'emploi, des compétences de coordination, d'animation territoriale, d'ingénierie de parcours et de la bonne intégration du PLIE dans le partenariat conforté par sa situation au BT Emploi, guichet unique regroupant notamment Le service Emploi de la ville de Bègles, Pôle Emploi, l'INSUP, la Mission locale, une association intermédiaire et Atelier Chantier Insertion REAGIR, le club d'entreprises B3E, des permanences du CIDFF, de la MIE, du CIBC 33 et de Wimoov.

Les différentes opérations mises en œuvre en 2021 prendront en compte la recherche d'adéquation entre les offres publiées sur le territoire, les souhaits métiers recherchés et les principaux freins notamment dans le domaine du numérique, de l'employabilité et de la mobilité des participants du PLIE des Graves.

L'année 2021 sera aussi consacrée dans le cadre de l'opération « Coordination, Animation Territoriale, Ingénierie » à définir le nouveau protocole du PLIE des Graves pour la période 2022/2027 sur la base d'un diagnostic partagé, en tenant compte de l'évolution des différentes typologies du public et du nouveau contexte économique généré par cette crise sanitaire.

Au vu du protocole d'accord 2015/2021 du PLIE des Graves, les collectivités locales support du PLIE des Graves, la ville de Bègles, la communauté de Communes de Montesquieu, le comité de pilotage et ses partenaires notamment les services de l'état, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Gironde sont favorables à la poursuite des opérations relatives aux objectifs spécifiques 1,2 et 3 au bénéfice des participants relevant des critères d'éligibilité prévus dans le protocole d'accord du PLIE 2015/2021 et de l'axe 3 du PON FSE 2014/2020.

2.1.2. Les orientations stratégiques :

Les orientations stratégiques définies dans le Protocole d'accord du PLIE des Graves sont confirmées pour la période 2018-2021 avec une attention particulière notamment portée au public sénior qui représente une part de plus en plus importante des participants accompagnés, de même que sera renforcé le lien avec les structures spécialisées sur les travailleurs handicapés et la recherche de mutualisation des actions avec les partenaires du territoire.

Elles se déclinent comme suit :

1. **Accompagnement renforcé des participants**

Coordonner et favoriser la mise en œuvre d'étapes de parcours pour favoriser l'accès à l'emploi durable en lien avec le Service Public de l'emploi et les partenaires sociaux et économiques du territoire.

2. Levée des freins professionnels des participants

Outils et perfectionner les participants dans le domaine des techniques de recherche d'emploi.

Elaborer des projets professionnels réalistes tenant compte des compétences et des prérequis du marché du travail.

Favoriser l'acquisition de compétences de base numériques et bureautiques.

Favoriser l'acquisition de compétences de bases linguistiques.

3. Mises en situations professionnelles

Proposer des immersions en milieu professionnel à temps partiel ou à temps complet afin de définir, confirmer son projet professionnel, acquérir ou perfectionner des compétences et s'adapter ou se réadapter à des rythmes professionnels.

4. Mobilité des participants

Favoriser l'autonomie des participants dans leurs déplacements et l'appropriation des ressources du territoire.

5. Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants

Développer l'employabilité des participants du PLIE dans les secteurs d'activité qui recrutent.

Favoriser la remobilisation professionnelle notamment des participants seniors.

Développer la mobilité des participants du PLIE.

Amener les participants à un premier niveau de qualification.

6. Mobilisation renforcée des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

Promouvoir les profils et mobiliser les acteurs économiques sur le recrutement des participants du PLIE.

Promouvoir la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion et engager les entreprises dans une démarche de RSE.

7. Coordination de l'offre d'insertion, animation territoriale et Ingénierie de parcours,

Coordonner, sous la houlette du Comité de pilotage, les politiques d'emploi, d'insertion et de formation et co-construire, avec les partenaires des actions répondant aux besoins des participants et des acteurs du territoire, économiques et sociaux.

Promouvoir le respect du principe de l'égalité Hommes/Femmes, de la lutte contre les discriminations et du Développement durable dans toutes les opérations mises en œuvre.

Communiquer et valoriser les actions mises en place auprès des participants et des partenaires du PLIE.

Evaluer les résultats du protocole du PLIE 2015/2021, établir un diagnostic territorial partagé et élaborer le nouveau protocole du PLIE pour la période 2022/2027.

2.1.3. Les justificatifs d'éligibilité des participants :

1. Un document justifiant **habiter sur le territoire du PLIE des Graves**.
2. **Au moins un justificatif d'éligibilité ci-après :**

Critères	Justificatifs à fournir
Demandeurs d'emploi de longue durée (inscription à Pôle emploi depuis plus de 12 mois dans les 18 derniers mois)	Tout document probant venant de Pôle emploi (par exemple : relevé de situation ou attestation fiscale, ou copie du dossier unique du demandeur d'emploi,... <i>(liste non exhaustive)</i>)
Seniors à partir de 45 ans ayant des freins à l'emploi	Toutes pièces d'identité (CNI ou passeport ou titre de séjour ou permis de conduire, ...)
Jeunes orientés par la mission locale des Graves	Observations du conseiller mission locale sur la fiche de prescription
Bénéficiaires de minimas sociaux, BRSA, AGEPI (RSA socle majoré)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le RSA : Attestation CAF ou CER Pro ou Courrier de notification du référent unique ➤ Pour les autres minimas sociaux : Tout document probant (par exemple : relevé de situation de l'organisme social ou attestation fiscale, ou copie du dossier unique du demandeur d'emploi,... <i>(liste non exhaustive)</i>)
Demandeurs d'emploi de bas niveaux de formation et de qualification	Copie du diplôme ou CV ou Diagnostic socio-professionnel du référent ou fiche de candidature et d'intégration du PLIE précisant ce critère
Demandeurs d'emploi résidant en quartiers politique de la ville entrant et en veille	Justificatif de domicile de moins de 3 mois et capture d'écran du SIG de la Politique de la Ville
Tout demandeur d'emploi qui cumulent des freins sociaux et professionnels notamment isolement, difficultés de mobilité, reprise d'activité à l'issue d'un congé parental...	Diagnostic socio-professionnel du référent figurant dans la fiche de candidature et d'intégration du PLIE
Toute personne déjà accompagnée par le PLIE dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE	Le justificatif d'éligibilité à l'entrée dans le dispositif PLIE sera conservé

3. **Contrat d'engagement du PLIE des Graves**, signé du participant, son référent et la directrice du PLIE des Graves.
4. **Questionnaire des indicateurs FSE** d'entrées et de sorties des participants.

Les justificatifs listés en point 1 à 4 sont cumulatifs.

2.1.4. Les obligations du bénéficiaire :

- Mettre à la disposition des équipes dédiées (Réfèrent P.L.I.E, CRE ou autres) l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Le référent pourra s'appuyer sur ce réseau,
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées, et dans les bases de données UP Viesion et UP Clauses, et respecter les règles RGPD,
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée),
- Selon l'opération, saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel UP VIESION mis à disposition par le P.L.I.E des Graves,
- Selon l'opération, saisir les informations à l'aide du logiciel UP Clauses mis à disposition du P.L.I.E des Graves,
- Selon l'opération, engager les prestations, en veillant à respecter le Code de la commande publique,
- Saisir les données dans MDFSE.

2.2. Cahier des charges par opération FSE

2.2.1. Référent(e)s de parcours PLIE des Graves

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES GRAVES Fiche projet n°1

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	<p>Référent(e)s de parcours du P.L.I.E. des Graves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opération 1 : 2 Référents PLIE pour les participants résidant sur la Communauté de Commune de Montesquieu, • Opération 2 : 1 Référent PLIE pour les participants résidant sur Bègles en contact notamment en contact avec le CCAS, • Opération 3 : 1 Référent PLIE pour les participants en contact notamment avec le Centre social résidant sur Bègles, • Opération 4 : 1 Référent PLIE pour les participants résidant notamment sur un quartier de la politique de la ville de Bègles.
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants à un instant t.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>

Le maillage territorial est le suivant :

- 3 postes de référents ETP sur la commune de Bègles,
- 2 postes de référents ETP sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Contenu et finalité :

Un accompagnement **individuel, renforcé et illimité dans le temps**, avec un point de situation à 24 mois, sera mis en œuvre pour chaque participant par un référent unique de parcours.

Ce dernier établit un bilan global de situation du participant : emplois recherchés, formation, expériences professionnelles, difficultés rencontrées.

Il co-construit, avec le participant, son parcours en mobilisant les étapes de parcours adéquates. Il veille au bon déroulement de chaque étape, à l'enchaînement vers l'étape suivante et il positionne les participants sur les offres d'emploi des chargé(e)s de relations d'entreprises du PLIE, de la chargée de mission clause sociale d'insertion et des partenaires.

Cet accompagnement a pour but d'amener les participants à un **emploi durable** ou à une **formation qualifiante**.

Il permettra de sécuriser le maintien en emploi grâce, à la préparation de l'intégration en entreprise et au suivi, après la prise de poste, pendant les 6 premiers mois en lien avec les chargé(e)s de relations entreprises du P.L.I.E.

Il mobilisera l'ensemble des acteurs compétents dans le champ de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique pour chaque **étape de parcours mobilisée**.

Cet accompagnement individualisé et renforcé aura pour objet la mobilisation d'actions visant à :

- **Dynamiser les parcours** : ateliers bilans, actions de définition de projets, techniques de recherche d'emploi, coaching, remobilisation professionnelle, acquisition de compétences numériques et linguistiques,
- **Augmenter le niveau de compétences des participants**, notamment dans le domaine des savoir-être et des savoirs de base,
- **élever les niveaux de formation et de qualification**,
- **lever les freins** à la mobilité et à la garde d'enfants,
- **mettre en situation de travail** dans le cadre d'emplois de parcours en contrats aidés dans le secteur non marchand pour favoriser un retour progressif à l'emploi durable en s'appuyant notamment sur les structures locales d'insertion par l'activité économique.

Les référent(e)s mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle Emploi, le Conseil Départemental 33 et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine notamment en matière d'accès au dispositif HSP Socle de Compétences.

Les référent(e)s pourront s'appuyer sur les intervenants sociaux des CCAS, de la MDS, du Centre Social et des services Petite Enfance du territoire pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement, la garde des enfants.

Cet accompagnement pourra combiner des temps d'interventions semi-collectifs qui permettront de rompre l'isolement du participant et renforcer sa mobilisation dans le cadre de ses recherches de formation et d'emploi. Des ateliers thématiques leur seront proposés dans le domaine de la découverte de métiers et de rencontres avec des employeurs.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde, de l'offre de services de Pôle Emploi et de celle du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine notamment le dispositif HSP Socle de Compétences sera systématique pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Suivre de manière renforcée au minimum et en permanence **60 à 70 participants en file active** et par poste de Référent ETP,
- Compenser chaque entrée par une sortie ;
- Favoriser 40 nouvelles intégrations minimum annuellement par ETP de référent, dont environ 31% de BRSA ;
- Tendre vers **42% de sorties en emplois durables** et **8% en formations qualifiantes**.

2. Qualitatifs :

- Préserver la qualité de **l'accompagnement individualisé et renforcé**,
- Garantir la **continuité et la dynamisation des parcours d'insertion**, notamment par la mobilisation d'étapes de parcours structurantes pour le participant,
- **Lever les freins** professionnels et sociaux à l'emploi,
- **Développer des actions collectives** auprès des participants en portefeuille,
- **Renseigner les indicateurs** de réalisation et de résultats dans UP Viesion,
- Renforcer la prise en compte des **publics séniors**,
- **Renforcer l'articulation avec les chargées de relations entreprises** pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des **travailleurs handicapés**,
- Promouvoir et respecter le principe d'**égalité Hommes-Femmes**.

3. Livrables :

- Contrats d'engagement datés et signés du participant, du référent et de la directrice du PLIE,
- Justificatif(s) d'éligibilité à l'entrée,
- Questionnaire de recueil (DGEFP) des données des participants complété dans l'ensemble de ses parties,
- Suivis UP Viesion du référent et du participant,
- Emargements du participant et du référent aux entretiens individuels,

	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs de sortie dans le cas d'une sortie positive, • Suivi des temps passés : <ul style="list-style-type: none"> – <u>Affectation à 100 % sur l'opération</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ; – <u>Affectation à temps partiel sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016)</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps mensuellement fixe, affecté à l'opération ; – Affectation à l'opération variable d'un mois sur l'autre (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : copies de fiches de temps ou des extraits de logiciel de gestion de temps permettant de tracer le temps dédié à l'opération. Les copies de fiches de temps passé sont datées et signées par le salarié et son responsable hiérarchique.
<p>Publicable :</p>	<p>Personnes en recherche d'emploi du territoire du P.L.I.E des Graves, entrant dans les critères d'éligibilité définis dans le protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2015/2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi de longue durée, • Seniors à partir de 45 ans ayant des freins à l'emploi, • Jeunes orientés par la mission locale des Graves, • Minimas sociaux, BRSA, AGEPI (RSA socle majoré), • Demandeurs d'emploi de bas niveaux de formation et de qualification, • Demandeurs d'emploi résidant en quartiers politique de la ville entrant et en veille, • Tout demandeur d'emploi qui cumule des freins sociaux et professionnels notamment isolement, difficultés de mobilité, reprise d'activité à l'issue d'un congé parental ...
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>L'ingénierie et la coordination des parcours nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local et l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
<p>Cadre de performance :</p>	<p>Chaque équivalent temps plein de poste de référent devra tendre annuellement vers l'accompagnement de 100 participants à minima avec la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et</p>

	<p>44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée et de sortie DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chacune des opérations ci-après devra faire l'objet d'une demande de subvention individuelle sur l'année 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Opération 1</u> : 2 Référents PLIE les participants résidant sur la Communauté de Commune de Montesquieu,• <u>Opération 2</u> : 1 Référent PLIE pour les participants résidant sur Bègles en contact notamment en contact avec le CCAS,• <u>Opération 3</u> : 1 Référent PLIE pour les participants en contact notamment avec le Centre social résidant sur Bègles,• <u>Opération 4</u> : 1 Référent PLIE pour les participants notamment résidant sur un quartier de la politique de la ville de Bègles.

2.2. Cahier des charges par opération FSE
2.2.2 Levée des freins professionnels des participants du PLIE des Graves

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES GRAVES

Fiche projet n°2

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Levée des freins professionnels des participants du P.L.I.E. des Graves
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants à un instant t.</p>
Contenu et finalité :	<p>Il s'agit d'élargir les réponses mobilisables par les Référentes pour leurs participants dans le domaine de l'orientation professionnelle, du coaching vers l'emploi, des compétences de base en matière numérique, bureautique et linguistiques dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et valider un projet professionnel réaliste qui tient compte du niveau, des acquis, des intérêts personnels et professionnels, des compétences actuelles du participant et de l'offre du marché du travail, • Définir les étapes de parcours qui permettront la mise en œuvre de ce projet professionnel,

- Maîtriser toutes les techniques de recherche d'emploi : télé candidature, CV, lettres de motivation, entretiens de recrutement,
- Optimiser la mise en relation des participants du P.L.I.E. avec les employeurs,
- Autonomiser les participants dans leur recherche d'emploi,
- Autonomiser les participants dans le domaine de la communication numérique et de la digitalisation des démarches d'insertion notamment Télé candidatures, SMS, usage du smartphone, téléchargement de pièces, navigation internet, usage des réseaux sociaux pour la promotion des candidatures,
- Acquérir les compétences de bases en bureautique notamment Word et Excel
- Acquérir les compétences linguistiques minimum permettant la mise en relation avec un employeur,
- Favoriser l'accès des participants à des étapes de parcours emploi (CDI, CDDI, CDD ou emplois aidés).

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde, de l'offre de services de Pôle emploi et du Plan Régional de Formation notamment le dispositif HSP Socle de Compétences, sera systématique.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Accompagner 8 à 12 participants dans le cadre de coachings individuels,
- Accompagner 8 à 12 participants dans le cadre d'actions d'orientation individuelles,
- Accompagner 8 à 12 participants pour l'acquisition de compétences numériques et bureautique dans le cadre d'actions individuelles,
- Accompagner 8 à 12 participants pour l'acquisition de compétences linguistiques de base dans le cadre d'actions individuelles.

2. Qualitatifs :

- Gérer l'hétérogénéité des niveaux et des objectifs,
- Proposer un accès aux actions en entrées et sorties permanentes,
- Proposer un accompagnement renforcé, personnalisé et individualisé,
- Favoriser les mises en situation professionnelle,
- Renforcer la prise en compte des publics seniors dans les actions,
- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables :

- Le contrat d'engagement daté et signé du participant, du référent et de la directrice du PLIE,
- Les questionnaires de recueil des données DGEFP complétés dans l'ensemble de ses parties,
- Une attestation de démarrage de l'action accompagnée de la liste nominative des participants de l'action,
- Les émargements des participants de chaque action,
- Un bilan individuel par participant,
- Une attestation de fin de formation par participant,
- La fiche de prescription,
- La copie des productions réalisées (CV, lettres de motivations ...),
- La description des actions mises en œuvre dans le cadre de chaque projet : orientation professionnelle, coaching, et acquisition de compétences de base numérique, bureautique linguistiques,
- Les attestations d'emploi et/ ou de mises en situation professionnelle,
- Suivi des temps passés :
 - Affectation à 100 % sur l'opération : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ;
 - Affectation à temps partiel sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps **mensuellement fixe** affecté à l'opération ;
 - Affectation à l'opération variable d'un mois sur l'autre (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : copies de fiches de temps ou des extraits de logiciel de gestion de temps permettant de tracer le temps dédié à l'opération. Les copies de fiches de temps passés sont datées et signées par le salarié et son responsable hiérarchique.

Public cible : Participants du PLIE des Graves positionnés par les référent(e)s.
Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3.

Compétences requises des organismes postulants : La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion.

Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local et l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.

Cadre de performance	Sur les 32 à 48 participants prévus dans cette opération, le candidat devra tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée et de sortie DGEFP établi par le Ministère du Travail.
Modalités de réponse à l'appel à projet :	Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.

2.2. Cahier des charges par opération FSE

2.2.3. Mises en situations professionnelles des participants du PLIE des Graves

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES GRAVES

Fiche projet n°3

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Mises en situations professionnelles des participants du P.L.I.E. des Graves <ul style="list-style-type: none"> • Opération 1 : Mise en situation professionnelle (En collectivités locales, établissements publics, associations...), • Opération 2 : Mise en situation professionnelle (Entretien de l'environnement).
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants à un instant t.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations de mise en situation professionnelle seront confiées à des structures pouvant proposer des contrats aidés, des CDDI et des CDD pour les participants du PLIE.</p>
Contenu et finalité :	Il s'agit de proposer des mises en situation de travail aux participants du PLIE à temps partiel ou à temps complet leur permettant de valider et de construire un projet professionnel notamment dans le cadre d'emplois aidés, de CDDI et dans le cadre de contrats à durée déterminée proposés notamment par les collectivités locales, établissements publics et associations du territoire.

Ces mises en situation de travail constituant des étapes de parcours pour les participants, une articulation étroite et régulière sera recherchée et mise en œuvre avec les référentes de parcours afin d'optimiser la fonction insérante de ces contrats.

Les référentes mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle Emploi, le Département et le Conseil Régional.

Les référentes pourront également s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire, CCAS, MDS, Centre Social et services Petite Enfance pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement et/ou la garde d'enfants.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde, de l'offre de services de Pôle emploi et du Plan Régional de Formation notamment le dispositif HSP Socle de Compétences, sera systématique.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Tendre vers le recrutement de 8 participants au minimum annuellement en CDDI, pour un volume horaire de 10 483 heures ;
- Tendre vers le recrutement de 6 participants au minimum annuellement en contrats aidés, pour un volume horaire de 6 240 heures ;
- Tendre vers le recrutement de 4 participants au minimum annuellement en CDD, pour un volume horaire de 3 640 heures.

2. Qualitatifs :

- **Accueillir et mettre en situation professionnelle** par le biais de PEC ou en CDDI, en articulation avec le référent, afin de favoriser l'apprentissage de nouvelles compétences et/ou la mobilisation dans une démarche globale de progression professionnelle ;
- **Proposer et favoriser les immersions en entreprises** en vue de :
Valider ou d'invalider les pistes professionnelles des salariés en PEC ou CDDI,
Évaluer le niveau de progression dans le parcours,
Confronter aux réalités du monde de l'entreprise
- **Mettre en place des entretiens pédagogiques avec les tuteurs**, afin d'organiser, pour certains participants, une dynamique de parcours ou de mises en situation face aux réalités et aux attentes d'un employeur ;
- **Envisager le développement de compétences** dans le cadre d'actions de formations en cours d'emploi (à visée certifiante ou qualifiante).
- **Mobiliser les actions de droit commun et spécifiques** au PLIE pour valoriser les étapes de parcours mises en œuvre,
- **Renforcer l'articulation** avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés, • Renforcer la prise en compte des publics seniors, • Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes. <p>3. <u>Livrables</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'engagement daté et signé du participant, du référent et de la directrice du PLIE, • Fiche de prescription, • Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties, • Contrats de travail / CERFA / Bulletins de salaire / justificatifs de paiement des ASP.
Publicable :	<p>Personnes en recherche d'emploi du territoire du PLIE des Graves, entrant dans les critères d'éligibilité définis dans le protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2015/2021.</p> <p>Participants du PLIE des Graves positionnés par les référents(es).</p> <p>Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.</p> <p>Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3, remplissant les conditions d'éligibilité au contrat aidé, au CDDI telles que définies par les textes en vigueur qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle durable ainsi que les participants en capacité d'occuper des postes en CDD.</p>
Compétences requises des organismes postulants :	<p>La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local et l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
Cadre de performance	<p>Sur les 18 participants prévus au minimum dans cette opération, les candidats devront tendre vers la répartition suivante 56 % d' « inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée et de sortie DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p>
Modalités de réponse à l'appel à projet :	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chacune des opérations ci-après devra faire l'objet d'une demande de subvention individuelle sur l'année 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Opération 1</u> : Mise en situation professionnelle (En collectivités locales, établissements publics, associations...), • <u>Opération 2</u> : Mise en situation professionnelle (Entretien de l'environnement).

2.2. Cahier des charges par opération FSE

2.2.4. Mobilité des participants du PLIE des GRAVES

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES GRAVES

Fiche projet n°4

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Mobilité des participants du P.L.I.E. des Graves
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants à un instant t et souhaite favoriser la mobilité de ceux-ci.</p>
Contenu et finalité :	<p>Lever les freins et favoriser la mobilité des participants par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La découverte et appropriation de l'utilisation des transports en commun sur le territoire de Bordeaux Métropole, • La préparation et passation du code, • La sensibilisation des participants du PLIE sur la sécurité routière, sur les risques en milieu professionnel et de la vie quotidienne (prévention des risques), • La découverte de l'offre locale de services dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle présente sur le territoire du PLIE des Graves.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde, de l'offre de services de Pôle emploi et du Plan Régional de Formation notamment le dispositif HSP Socle de Compétences, sera systématique.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Une à deux sessions, chaque session devant comporter 8 participants au minimum et 12 participants au maximum.

2. Qualitatifs :

- Un diagnostic mobilité pour chaque participant,
- Utilisation autonome de l'offre de transports sur le territoire du PLIE de Graves et Bordeaux Métropole,
- Obtention du code de la route,
- Obtention du PSC1,
- Connaissance des ressources du territoire,
- Renforcer la prise en compte des publics séniors,
- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables :

- Contrat d'engagement daté et signé du participant, du référent et de la directrice du PLIE,
- Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties,
- Une attestation de démarrage de l'action accompagnée de la liste nominative des participants de l'action,
- Les émargements des participants,
- Un bilan individuel par participant,
- Attestation d'inscription et de réussite (le cas échéant) par participant au code et au PSC1,
- Une attestation de fin de formation récapitulant les résultats obtenus par participant,
- La fiche de prescription,
- Suivi des temps passés :
 - Affectation à 100 % sur l'opération : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ;
 - Affectation à temps partiel sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps **mensuellement fixe** affecté à l'opération ;
 - Affectation à l'opération variable d'un mois sur l'autre (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : copies de fiches de temps ou des extraits de logiciel

	de gestion de temps permettant de tracer le temps dédié à l'opération. Les copies de fiches de temps passé sont datées et signées par le salarié et son responsable hiérarchique.
Public cible:	Participants du PLIE des Graves positionnés par les référent(e)s. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE. Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3.
Compétences requises des organismes postulants:	La structure chargée de la mise en œuvre de cette opération est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son expertise dans le domaine de la mobilité.
Cadre de performance	Sur les 8 à 24 participants prévus, à minima, dans cette opération, le candidat devra tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée et de sortie DGEFP établi par le Ministère du Travail.
Modalités de réponse à l'appel à projet:	Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.

2.2. Cahier des charges par opération FSE

2.2.5. Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du PLIE des Graves

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES GRAVES

Fiche projet n°5

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Découverte, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants à un instant t.</p>

Contenu et finalité : Cette opération a pour objectif de :

- Développer les compétences et l'employabilité des participants notamment sur des métiers en tension qui recrutent,
- Proposer des actions de découverte et initiation à des métiers de secteurs notamment en tension en mobilisant les employeurs de ces secteurs,
- Développer et coordonner de nouvelles étapes de parcours pour les participants du PLIE des Graves,
- Développer des actions de mobilisation ou remobilisation professionnelle, notamment pour le public sénior,
- Proposer des actions permettant de lever les freins à la mobilité,
- Permettre l'accès à un parcours qualifiant et à un premier niveau de qualification.

Les secteurs d'activité concernés sont notamment :

- Services aux personnes,
- Numérique,
- Vente,
- Restauration collective,
- Propreté et hygiène des locaux,
- Espaces verts,
- Logistique,
- Construction...

Les domaines d'acquisition de compétences transversales sont :

- Préparation à l'entretien d'embauche,
- Développement de la Mobilité,
- Mobilisation et Remobilisation à l'emploi notamment du public sénior, notamment sur des thématiques telles que le renforcement de la confiance et l'estime de soi, l'articulation entre vie personnelle et professionnelle, le conseil en relooking ...

Toutes types de certifications pourront être mises en œuvre pour favoriser l'employabilité des participants.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde, de l'offre de services de Pôle emploi et du Plan Régional de Formation notamment le dispositif HSP Socle de Compétences, sera systématique.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

50 participants à minima sont attendus sur cette opération

2. Qualitatifs :

- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Développer la mutualisation des actions avec d'autres PLIE,
- Favoriser l'accès à la formation pré qualifiante et qualifiante,
- Renforcer la prise en compte des publics séniors,
- Favoriser l'accès aux actions des participants reconnus travailleurs handicapés,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables :

- Contrat d'engagement daté et signé du participant, du référent et de la directrice du PLIE,
- Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties,
- Attestation de démarrage de l'action,
- Emargements du participant et du personnel de formation pour chaque action (instruction DGEFP2012-11),
- Bilan global de chaque action,
- Bilan individuel par participant,
- Attestation de formation ou diplôme ou titre par participant,
- Fiche de prescription,
- Documents de consultation des entreprises, de sélection et de contractualisation pour les achats de prestation,
- Suivi des temps passés :
 - Affectation à 100 % sur l'opération : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ;
 - Affectation à temps partiel sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps **mensuellement fixe** affecté à l'opération ;
 - Affectation à l'opération variable d'un mois sur l'autre (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : copies de fiches de temps ou des extraits de logiciel de gestion de temps permettant de tracer le temps dédié à l'opération. Les copies de fiches de temps passé sont datées et signées par le salarié et son responsable hiérarchique.

Publicible :

Participants du PLIE des Graves positionnés par les référent(e)s.

Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.

Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3.

<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure chargée de la mise en œuvre de cette opération est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son expertise liée au domaine de l'insertion.</p> <p>La mise en œuvre de cette opération nécessite une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local et l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
<p>Cadre de performance</p>	<p>Sur les 50 participants prévus dans cette opération, le candidat devra tendre vers la répartition suivante 56 % d' « inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée et de sortie DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p>

2.2. Cahier des charges par opération FSE

2.2.6. Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire du PLIE des Graves

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES GRAVES

Fiche projet n°6

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 2 :	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2)
Intitulé Opération :	Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire du PLIE des Graves : <ul style="list-style-type: none"> Opération 1 : mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu Opération 2 : mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la ville de Bègles
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants à un instant t.</p> <p>La mise en œuvre de l'objectif spécifique 2 nécessite un partenariat étroit avec les acteurs du tissu économique local.</p> <p>Le maillage territorial est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un poste de chargée de relations entreprises sur la Communauté de Communes de Montesquieu, Un poste de chargée de relations entreprises sur Bègles. Un poste de chargée de mission clause sociale d'insertion pour l'ensemble du territoire.

Contenu et finalité :

Les objectifs stratégiques sont axés sur le renforcement de la qualité, l'efficacité et la sécurisation des parcours, la prospection ciblée d'offres d'emploi en adéquation avec les métiers recherchés en dynamisant le réseau des acteurs économiques locaux, services actions économiques locaux des collectivités, clubs d'entreprises du territoire, chambres consulaires et les OPCO mais aussi sur le développement de la RSE par la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion dans tous types de marchés publics ou privés .

Dans le cadre de ces opérations seront mis en œuvre :

- Des démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'employeur et les compétences du futur salarié notamment des actions de prospection ciblée, de promotion des profils auprès des employeurs locaux et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Des coopérations avec les services action économique des collectivités, les clubs d'entreprises, les services emploi du territoire,
- Une démarche d'accompagnement individualisée des employeurs du bassin d'emploi de Bordeaux et plus particulièrement des entreprises du territoire du PLIE des Graves afin de favoriser le placement en emploi des participants du PLIE,
- Une collaboration étroite avec les référentes du PLIE,
- Une participation aux réunions mensuelles de « prospection ciblée », instances de coordination avec les référentes du PLIE,
- La participation à l'organisation d'espaces de rencontres entre employeurs et participants types forum, semaines de l'emploi, cafés recrutement, entretiens conseils, Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel, (PMSMP)
- La mobilisation des clauses sociales d'insertion dans les marchés de l'État, des collectivités locales et des établissements publics et privés notamment sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi ; la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés,
- L'organisation d'actions de prospection ciblée,
- Le rapprochement des participants en emploi dans les SIAE avec les offres du secteur marchand,
- La participation à des comités de suivi des relations avec les employeurs,
- La participation aux comités de suivi des clauses sociales d'insertion,
- La participation à des groupes de travail thématiques,

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde, de l'offre de services de Pôle emploi et du

Plan Régional de Formation notamment le dispositif HSP Socle de Compétences, sera systématique.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Soutenir annuellement au minimum 60 participants du PLIE dans leur mise en relation avec les employeurs du territoire du PLIE et de la zone d'emploi de Bordeaux Métropole, par équivalent temps plein,
- Rencontrer annuellement au minimum 50 employeurs dans leur recherche de candidats par équivalent temps plein,
- Accompagner annuellement 8 donneurs d'ordre privés et/ou publics pour la mise en œuvre de clauses d'insertion dans tous types de marchés,
- Assister annuellement 25 entreprises attributaires de marchés clausés dans la mise en œuvre de leurs obligations,
- Tendre vers la réalisation annuelle de 25 000 heures d'insertion.

2. Qualitatifs :

- Proposer des actions pertinentes en réponse aux besoins des participants et des employeurs : visites d'entreprises, sessions collectives de recrutement, sessions de découvertes de métiers, entretiens conseils, Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel, (PMSMP), parrainages,
- Développer une ingénierie permettant de diversifier et d'augmenter le nombre de marchés clausés,
- Porter une attention particulière au public sénior, notamment en mobilisant les mesures pour l'emploi en vigueur,
- Renforcer l'articulation avec les référents du PLIE pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables

- Contrats d'engagement datés et signés du participant, du référent et de la directrice du PLIE,
- Questionnaire de recueil (DGEFP) des données des participants complété dans l'ensemble de ses parties,
- Suivis Up Viesion de la chargée de relations entreprises et du participant,
- Emargements du participant et de la chargée de relations entreprises aux entretiens individuels,
- Liste/suivi des employeurs contactés dans leur recherche de candidat,
- Liste/suivi des donneurs d'ordre accompagnés,
- Liste/suivi des entreprises attributaires de marchés clausés,

	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des heures d'insertion réalisées (extrait d'UP clauses), • Suivi des temps passés : <ul style="list-style-type: none"> – <u>Affectation à 100 % sur l'opération</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ; – <u>Affectation à temps partiel sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016)</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps mensuellement fixe affecté à l'opération ; – <u>Affectation à l'opération variable d'un mois sur l'autre (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016)</u> : copies de fiches de temps ou des extraits de logiciel de gestion de temps permettant de tracer le temps dédié à l'opération. Les copies de fiches de temps passé sont datées et signées par le salarié et son responsable hiérarchique.
Public cible :	<p>Les participants du PLIE positionnés par les référent(e)s.</p> <p>Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.</p> <p>Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3.</p> <p>Tout public répondant aux critères d'éligibilité du Recueil des Fondamentaux de la Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi, d'Alliance Ville Emploi – Edition 2016.</p> <p>Tout type d'employeurs du territoire du PLIE et de la zone d'emploi de Bordeaux Métropole : entreprises, collectivités, associations, structures d'insertion par l'activité économique.</p> <p>Tous donneurs d'ordre publics ou privés.</p>
Compétences requises des organismes postulants :	<p>La structure chargée de la mission de mobilisation des employeurs est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'emploi et de la coopération économique, ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local et l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
Cadre de performance :	<p>Sur les 60 participants prévus dans chacune des deux opérations, les candidats devront tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée et de sortie DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p>
Modalités de réponse à l'appel à projet :	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chacune des opérations ci-après devra faire l'objet d'une demande de subvention individuelle sur l'année 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Opération 1</u> : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu, • <u>Opération 2</u> : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Commune de Bègles.

2.2. Cahier des charges par opération FSE

2.2.7. Coordination, animation territoriale et ingénierie

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES GRAVES

Fiche projet n°7

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 3 :	Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) (codification 3.9.1.3)
Intitulé Opération :	Coordination, animation territoriale et ingénierie
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants à un instant t.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p> <p>Une attention particulière sera notamment portée au public sénior qui continue de représenter une part de plus en plus importante des participants accompagnés de même que sera renforcé le lien avec les structures spécialisées sur les travailleurs handicapés.</p>

Contenu et finalité :

Les objectifs stratégiques sont axés sur la coordination et l'animation de l'offre d'insertion du territoire, qui a pour but de renforcer la cohérence des parcours et de favoriser l'ingénierie de projets et la co-construction d'actions innovantes et structurantes pour le territoire, en adéquation avec les besoins des participants et des acteurs économiques, sociaux et institutionnels du territoire.

Sous la houlette du comité de pilotage, seront menés dans le cadre de cette opération l'évaluation du PLIE sur 2015/2020 un diagnostic territorial et l'élaboration du nouveau protocole d'accord du PLIE pour la période 2022/2027.

Les objectifs sont :

- Favoriser la coordination des étapes de parcours,
- Optimiser la coopération entre les acteurs de l'offre d'insertion,
- Favoriser la connaissance de l'offre d'insertion par les professionnels intervenant dans le cadre du dispositif PLIE,
- Favoriser les analyses de situations et les échanges de pratiques entre les professionnels du PLIE,
- Articuler la mise en œuvre du Plan en lien étroit avec le Conseil Départemental, chef de file de l'insertion et les services déconcentrés de l'Etat notamment Pôle Emploi,
- Développer les compétences et les qualifications des participants en mobilisant l'offre de formation du droit commun,
- Professionnaliser les équipes intervenant dans le cadre du PLIE,
- Promouvoir la Lutte contre les discriminations, le principe d'égalité Hommes/Femmes,
- Communiquer auprès des partenaires sur les actions mises en œuvre et valoriser les parcours,
- Appuyer les bénéficiaires du PLIE des Graves sur le respect des obligations du FSE notamment dans le cadre des visites sur place,
- Favoriser les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants vers l'emploi marchand,
- Développer les coopérations avec les services action économique de la ville de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu et les services Emploi du territoire,
- Elaborer des procédures de suivi de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat,
- Elaborer le nouveau protocole d'accord du PLIE 2022/2027.

Dans le cadre de cette opération seront mis en œuvre :

- Les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion : comité de pilotage du PLIE des Graves, commission de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours, réunion de prospection ciblée, comités de suivi des participants en SIAE, comités de suivi relations employeurs, comités de suivi clauses sociales d'insertion, groupes de travail thématiques, comités de sélection des prestataires ;

- La professionnalisation des équipes opérationnelles sur : les techniques d'accompagnement dans le domaine de l'orientation, des techniques de recherches d'emploi, et la gestion des situations difficiles, mais aussi leur spécialisation sur des thématiques telles que l'insertion par l'activité économique, les dispositifs illettrisme, compétences clefs et Français Langues Etrangères, santé/handicap, mobilité, garde d'enfants, lutte contre les discriminations ;
- L'ingénierie et la mise œuvre d'actions permettant de lever les freins à l'emploi : orientation professionnelle, techniques de recherche d'emploi, coaching, accès aux savoirs de base, remobilisation professionnelle, mises en situation professionnelle, savoir être professionnel, mobilité, réduction de la fracture numérique, santé, garde d'enfants ;
- L'ingénierie d'actions permettant de valoriser les parcours et le dispositif PLIE ;
- L'organisation d'espaces de rencontres entre employeurs et participants : forum, semaines de l'emploi, cafés recrutement, entretiens conseils, évaluation en milieu de travail, périodes de mises en situation en milieu professionnel ;
- Le lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du PLIE des Graves ;
- Suivi de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat du cadre de performance ;
- Veille sur la base de données participants et appui des professionnels du PLIE des Graves à son utilisation ;
- L'évaluation du protocole 2015/2021, un diagnostic territorial partagé et l'élaboration du nouveau protocole du PLIE 2022/2027.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :
 - Coordonner en lien avec les bénéficiaires, l'accompagnement annuel d'environ 500 participants dont 200 nouvelles intégrations.
 - Mettre en place annuellement et à minima avec les partenaires les instances ci-après :
 - ✓ 1 comité de pilotage du PLIE à minima
 - ✓ 1 commission mensuelle de validation, des entrées, des sorties et d'ingénierie des parcours
 - ✓ 1 réunion mensuelle de prospection ciblée
 - ✓ Des comités de suivi trimestriels des relations avec les employeurs
 - ✓ Des comités de suivi trimestriels de l'activité Insertion par l'Activité Economique
 - ✓ Des comités de suivi trimestriels de la convention Pôle Emploi
 - ✓ Coordonner la mise en œuvre des 12 opérations du PLIE
 - Piloter avec les bénéficiaires l'atteinte des cibles du cadre de performance attendues dans le cadre de la convention de subvention globale 2014/2020.
 - Produire l'évaluation du PLIE sur la période 2015/2020, un diagnostic territorial partagé et le nouveau protocole d'accord du PLIE 2022/2027.

2. Qualitatifs :

- Développer des actions innovantes avec les partenaires et les acteurs économiques en réponse à une analyse des besoins du territoire,
- Optimiser le nombre d'étapes mises en œuvre (visites d'entreprises, sessions collectives de recrutement, sessions de découvertes de métiers...),
- Sécuriser les parcours et optimiser les procédures opérationnelles,
- Lutter contre les discriminations et promouvoir le principe d'égalité Hommes/Femmes
- Valoriser les parcours mis en œuvre
- Renforcer la prise en compte des publics seniors,
- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Développer la mutualisation des actions avec d'autres PLIE,
- Favoriser l'accès à la formation pré qualifiante et qualifiante,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés,
- Professionnaliser les bénéficiaires au plan opérationnel et sur la gestion du FSE,
- Participer aux instances de coordination mises en place par le Département de la Gironde, par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les Services de l'Etat, les collectivités locales et territoriales, Pôle Emploi, le CREFOP, ALIENA, Alliances Ville Emploi,
- Associer les professionnels et les partenaires à la démarche d'évaluation du PLIE, de diagnostic territorial et d'élaboration du nouveau protocole du PLIE,

3. Livrables :

- Comptes rendus des Comités de Pilotage du PLIE,
- Comptes rendus des Commissions d'intégrations, de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours,
- Compte rendu des réunions de prospection ciblée,
- Compte rendu des réunions de suivi employeurs,
- Comptes rendus de réunions et instances des partenaires,
- Extractions des Bases de données UP Viesion, UP Clauses
- Suivi des temps passés :
 - Affectation à 100 % sur l'opération : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ;
 - Affectation à temps partiel sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps **mensuellement fixe** affecté à l'opération ;
 - Affectation à l'opération variable d'un mois sur l'autre (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016) : copies de fiches de temps ou des extraits de logiciel de

	<p>gestion de temps permettant de tracer le temps dédié à l'opération. Les copies de fiches de temps passé sont datées et signées par le salarié et son responsable hiérarchique.</p>
<p>Public cible :</p>	<p>Les bénéficiaires sont les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, dont les structures porteuses des P.L.I.E, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée des freins sociaux ou professionnels à l'emploi... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés...</p> <p>Cette opération est une opération d'assistance aux structures, qui bénéficiera de manière indirecte aux 300 à 350 participants du P.L.I.E en file active.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>La coordination, l'animation territoriale et l'ingénierie nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
<p>Cadre de performance :</p>	<p>Le candidat veillera à l'atteinte du cadre de performance défini par la DGEFP, sur les cibles « inactifs » et « chômeurs » par les structures assistées pour la mise en œuvre du PLIE.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chaque opération peut comporter une ou plusieurs actions. Les Cahiers des Charges précisent le nombre et la nature des actions à réaliser pour chaque opération.</p> <p>La mise en œuvre des actions des opérations peut faire l'objet d'achats de prestations. Dans ce cas ces achats de prestations devront être réalisés avec une mise en concurrence selon les dispositions législatives et réglementaire en vigueur.</p>



3 LE PLIE DES HAUTS DE GARONNE

3.1 Le protocole d'accord PLIE des Hauts de Garonne 2015-2021

Les réponses à l'appel à projet s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par chaque PLIE composant AG3PLIE, notamment dans le cadre du Protocole d'accord signé des 7 communes adhérentes, du Préfet du Département et du Président du Département.

3.1.1 Le diagnostic territorial réactualisé (septembre 2019) :

Le Comité de Pilotage du PLIE des Hauts de Garonne mandate l'équipe d'animation du PLIE pour réactualiser le diagnostic de territoire élaboré au moment de la négociation du protocole d'accord 2015-2019, puis réactualisé en 2017, 2018 et 2019. Les Elu-e-s ont en effet demandé une réactualisation annuelle.

Le diagnostic de Septembre 2019 établit qu'à une augmentation de population significative sur le territoire du PLIE des Hauts de Garonne, nous pouvons opposer deux éléments : **un revenu médian disponible toujours moins important, voire faible pour certaines communes**, au regard de celui constaté à l'échelle de Bordeaux Métropole et un pourcentage de foyers fiscalisés non imposables dans un premier temps en baisse en 2014, mais de nouveau en forte hausse en 2015. Ainsi, en 2016, nous assistons à une nouvelle augmentation de la part des foyers fiscalisés non imposables, atteignant sur notre territoire des taux extrêmement importants, même si sur Bordeaux métropole, ce taux est également en nette augmentation.

En corollaire, **l'analyse du taux de pauvreté par référent fiscal** nous démontre une fois de plus les difficultés de ce territoire. **Avec respectivement 27% sur Cenon, 28% sur Lormont et 20% sur Floirac, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation.** La pauvreté touche particulièrement les moins de 30 ans mais l'analyse comparée avec les données de Bordeaux Métropole démontre que le décrochage se situe pour nous sur les plus de 30 ans, où le taux de pauvreté ne décroît pas, mais reste présent sur l'ensemble des communes et des tranches d'âge.

Il est important de souligner qu'à Bordeaux Métropole, **le niveau de vie plancher des 20% des personnes les plus aisées est 4.5 fois supérieur au revenu plafond des 20% les plus modestes, soit l'écart-type le plus important en région Nouvelle-Aquitaine (selon l'étude INSEE n°70 – Janvier 2019).**

Les inégalités sociales et territoriales sont donc fortes au sein même de l'espace métropolitain, entre notamment les communes situées en Géographie Prioritaire Politique de la Ville et les communes hors QPPV. Cela doit nous interroger quant à la politique de cohésion sociale qui doit être menée sur ce territoire pour réduire ces inégalités. La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté prônée aujourd'hui par l'Etat se veut être une réponse aux difficultés que rencontre notre territoire.

Ce que nous avons noté comme traits saillants de notre territoire, ce sont les éléments suivants :

- **Un taux de chômage au sens INSEE** plus important que celui constaté sur Bordeaux métropole, avec un taux de chômage plus important pour les femmes que pour les hommes. Le PON FSE 2014-2020, à travers le PLIE des Hauts de Garonne, est une réponse forte pour remettre sur le chemin du travail les personnes les plus vulnérables.

Nous l'avons constaté : ce sont bien les demandeurs d'emplois et les travailleurs indépendants qui sont le plus touchés aujourd'hui par la pauvreté monétaire ; nous devons mener à bien des accompagnements individualisés et renforcés tels qu'ils sont mis en place dans le cadre de la méthode PLIE pour faire accéder à des emplois stables et de qualité ces personnes en situation de pauvreté. Car l'enjeu est bien de distinguer de ce que nous entendons par un « travail » de ce que nous pourrions nommer « emploi ». Concernant les travailleurs indépendants, la question est ouverte dans nos échanges futurs. Devons-nous poursuivre notre mobilisation pour promouvoir l'emploi indépendant, dans la mesure où naturellement les taux de travailleurs indépendants sont en forte augmentation et devons-nous nous assurer que ces mêmes travailleurs puissent vivre convenablement du fruit de leur travail. Ce sujet est essentiel et sera posé comme thématique de la concertation à venir.

Le diagnostic nous démontre également que des populations plus que d'autres sont touchées par le chômage et potentiellement par la pauvreté monétaire :

- **Les chef.fe.s de familles monoparentales**, fortement représenté-e-s sur notre territoire, population sur laquelle nous pouvons difficilement faire l'impasse avec une question centrale sur la conciliation des temps sociaux et leur aptitude à reprendre une activité professionnelle dans de bonnes conditions, tout en préservant les enfants
- **Les personnes âgées de plus de 50 ans** doivent rester également une priorité de notre territoire, car quand bien même le taux d'emploi des plus de 55 ans est en augmentation, elles représentent une part significative des demandeurs d'emploi DEFM en catégorie A, notamment en analyse comparée avec Bordeaux Métropole.
- **Les personnes peu ou pas formées** sont fortement représentées sur ce territoire. L'analyse

du niveau de diplôme le plus élevé sur la tranche d'âge des 15-64 ans nous démontre une différence majeure entre notre territoire et l'espace métropolitain. Le développement des savoirs de base et l'accès à la qualification doivent rester un enjeu prioritaire, afin de permettre à ces demandeurs d'emplois d'accéder à ce que nous appelons en économie le marché primaire du travail, là où les emplois sont stables et de qualité. Cela ne peut s'envisager avec la mise en œuvre de parcours intégrés vers l'emploi et la formation progressif, par étapes avec une dynamique d'orientation professionnelle choisie

- Nous proposons également que la thématique des bénéficiaires en obligation d'emploi et notamment **des personnes relevant de la RQTH** soit abordée dans nos concertations futures, avec une question portant sur les publics ne relevant pas de la RQTH, mais présentant des difficultés de santé repérées et exprimées (notamment dans les QPPV).
- Il va de soi que de manière transversale, **les résidents des Quartiers Prioritaires Politique de la ville** devront faire l'objet d'une attention particulière, tout comme **les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emplois de longue durée**.

L'analyse économique nous démontre plusieurs éléments :

- **Un poids de plus en plus important des travailleurs indépendants** dans le nombre d'établissements répertoriés au 31.12.2015, avec la question de la posture à adopter par le PLIE des Hauts de Garonne sur ce thème : promotion, développement d'activité, consolidation...
- **La baisse de la part des TPE/PME dans le nombre d'établissements au 31.12.2015** interroge la structuration économique de notre territoire, mais l'analyse INSEE sur les profils distincts relatifs au temps de travail dans les TPE doit également nous permettre de développer une stratégie pertinente d'offre de services envers ces entreprises. En effet, 28% des TPE ont recours à des emplois stables et à temps complet, mais l'analyse démontre que la demande de compétences porte sur des emplois de nature qualifiée. Par ailleurs, pour 25% d'entre elles, elles ont recours massivement à des temps partiels et à des CDD, ce qui, par déduction, produit des emplois précaires et moins rémunérateurs.
- **L'approche par filières** peut également être envisagée dans les thématiques de la concertation, notamment en lien avec les productions du GPV sur la filière de l'économie circulaire ou plus généralement avec les filières inscrites dans le SRDETT de la Région, notamment sur la question des transitions numérique, énergétique et écologique.
- Enfin, les partenaires institutionnels ne pourront faire l'impasse sur **les difficultés de recrutement que rencontrent aujourd'hui les entreprises**. Entre le manque de candidatures et les profils de compétences des demandeurs d'emplois présentant des écarts avec la demande des entreprises, nous avons un enjeu central sur la mobilisation des publics, l'adéquation entre l'offre et la demande et l'attractivité des métiers et des conditions de travail.

3.1.2 Les orientations stratégiques :

1) Animation territoriale et ingénierie de parcours :

Le rôle du P.L.I.E des Hauts de Garonne est en effet de coordonner les politiques d'emploi, insertion et formation à l'échelle d'un territoire et au profit de personnes en situation de pauvreté ou menacées de l'être. Le Comité de pilotage tient un rôle central dans cette coordination, appuyé en cela par une équipe d'animation. Cette même équipe a également pour missions de coordonner l'intervention des équipes opérationnelles sur le terrain, d'harmoniser leurs pratiques, de les professionnaliser, tout en permettant le pilotage quantitatif et qualitatif du dispositif.

2) Mise en œuvre de parcours intégrés vers l'emploi :

La « méthode PLIE » repose sur la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi et/ou la formation qualifiante, par le biais de référents uniques de parcours. Le protocole d'accord privilégie l'intervention au plus près des personnes en recherche d'emploi.

3) Mobilisation des employeurs du Bassin d'emploi de Bordeaux au profit des participants du P.L.I.E. :

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs et ressources économiques du territoire et plus globalement de l'espace métropolitain sur deux fonctions clés : le recrutement de participants en emplois durables, leur bonne intégration en entreprise et la mobilisation des chefs d'entreprises, afin qu'ils soient vecteurs de meilleure orientation professionnelle (visites d'entreprises, découverte des métiers etc...). C'est également grâce au dispositif Clause sociale dans les marchés publics que nous pouvons résolument convaincre les entreprises d'une démarche Responsabilité sociétale des entreprises.

4) Développement des compétences des participant-e-s du P.L.I.E. :

Le diagnostic est en effet suffisamment éloquent et nous invite à engager une démarche importante d'accès à la qualification de ces publics, souffrant souvent par ailleurs de difficultés dans la maîtrise des savoirs de base. Le Protocole s'appuie bien évidemment sur les politiques publiques de droit commun et le Plan d'Investissement dans les Compétences de la Région, qui doivent contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Néanmoins, pour faciliter l'accès à la qualification de participant-e-s à un certain nombre de métiers, il est utile de développer une ingénierie favorisant la mise en œuvre de tremplins intermédiaires et de développer leur employabilité.

5) Ingénierie de projet :

Elle est au cœur de la démarche innovante d'un dispositif P.L.I.E. Grâce à la connaissance des politiques publiques de droit commun dans les domaines de l'insertion, de la formation et de

l'emploi, nous sommes à même de proposer des actions innovantes et adaptées à la situation délicate des participants en accompagnement.

3.1.3 Justificatif d'éligibilité

Justificatifs d'éligibilité des participants :

1. **Un document administratif** permettant de retracer la sollicitation du partenaire pour un accompagnement par le P.L.I.E. des Hauts de Garonne : fiche de prescription du P.L.I.E. des Hauts de Garonne normée ou courrier de notification du référent unique pour les bénéficiaires du RSA.
2. Un **justificatif du critère d'éligibilité** :

Critères	Justificatifs à fournir
Demandeurs d'emploi de longue durée (inscription à Pôle emploi depuis plus de 12 mois dans exemple : relevé de situation, attestation fiscale, copie les 18 derniers mois)	Tout document probant venant de Pôle emploi (par exemple : relevé de situation, attestation fiscale, copie du dossier unique du demandeur d'emploi,... <i>(liste non exhaustive)</i>)
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) , avec obligation d'accompagnement	Attestation CAF, CER Pro, Courrier de notification du référent unique
Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	Tout document probant venant de Pôle emploi (par exemple : relevé de situation, attestation fiscale, copie du dossier unique du demandeur d'emploi,... <i>(liste non exhaustive)</i>)
Jeunes sortis des dispositifs Missions Locales sans solution	Observations du conseiller mission locale sur la fiche de prescription
Personnes en recherche d'emploi sans qualification	Diagnostic socio-professionnel
Parents isolés	Attestation CAF
Personnes âgées de plus de 45 ans , présentant des freins de retour à l'emploi	Toutes pièces d'identité (CNI, passeport, titre de séjour, permis de conduire, ...)

3. **Contrat d'engagement du P.L.I.E. des Hauts de Garonne**, signé du participant, son référent et la directrice du P.L.I.E. des Hauts de Garonne
4. Administration du **questionnaire FSE** d'entrées et de sorties de l'opération (dématérialisé).

Ces 4 documents sont cumulatifs, à part pour les bénéficiaires du RSA qui ont été orientés grâce au courrier de notification qui servira également de justificatif d'éligibilité.

3.1.4 Obligations du bénéficiaire

- Selon l'opération, mettre à la disposition des équipes dédiées l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Selon l'opération, mettre à la disposition des salariés en PEC/CDDI, l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Les équipes dédiées pourront s'appuyer sur ce réseau,
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées et respecter les règles RGPD,
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée),
- Selon l'opération, saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel Up VieSION mis à disposition par le P.L.I.E des Hauts de Garonne,
- Selon l'opération, engager les prestations, en veillant au respect du code de la commande publique.

3.2 Cahier des charges par opération FSE

3.2.1 Référent(e)s de parcours du PLIE des Hauts de Garonne

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES HAUTS DE GARONNE

Fiche projet n°1 Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Référents de parcours du P.L.I.E. des Hauts de Garonne
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacés de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il intervient sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte Eulalie. Il accompagne en file active 500 à 600 participants à un instant T.</p> <p>Fiche action n°1</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participant-e-s seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>

Le maillage territorial est le suivant :

- 1 poste de référent EQTP sur la commune de Floirac
- 2 postes de référents EQTP sur la commune de Cenon
- 2 postes de référents EQTP sur la commune de Lormont
- 1 poste de référent EQTP localisé sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave
- 1 poste de référent EQTP localisé sur les communes de Carbon-Blanc, Bassens et de Sainte-Eulalie.

Contenu et finalité :

Un accompagnement **individuel** et **renforcé** mobilisant **des étapes de parcours** et permettant de **lever les freins** sera mis en œuvre pour chaque participant par un référent unique de parcours.

Cet accompagnement a pour but d'amener les participants à un **emploi durable** ou à une **formation qualifiante** pour une **durée illimitée** avec un point de situation à 24 mois.

Cet accompagnement pourra combiner des temps d'interventions semi-collectifs qui permettront de rompre l'isolement du participant et renforcer sa mobilisation dans le cadre de leur recherche de formation et d'emploi. Des ateliers thématiques leur seront proposés dans le domaine de la découverte de métiers et rencontres avec des employeurs.

Il permettra de sécuriser le maintien en emploi grâce à la préparation de l'intégration en entreprise et au suivi après la prise de poste pendant les 6 premiers mois en lien avec les chargés de relations entreprises du P.L.I.E.

Il mobilisera l'ensemble des acteurs compétents :

1. Pour la résolution des problématiques périphériques à l'emploi rencontrées par le participant,
2. Dans le champ de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique pour chaque **étape de parcours mobilisée** :
 - **Dynamisation des parcours** : ateliers bilans, actions de définition de projets, techniques de recherche d'emploi et remobilisation professionnelle,
 - **Augmentation du niveau de compétences des participants**, notamment dans le domaine des savoir-être et des savoirs de base,
 - **Augmentation du niveau de formation et de qualification**,
 - **Levée les freins** à la mobilité et à la garde d'enfants,
- **Mise en situation de travail** dans le cadre d'emplois de parcours en CUI et CDD dans le secteur marchand et non marchand,
- **Mises en situation professionnelle** dans le cadre d'évaluation en milieu de travail, de contrats courts, à temps partiel ou complet dans le secteur marchand ou non marchand

pour favoriser un retour progressif à l'emploi durable en s'appuyant notamment sur les structures d'insertion par l'activité économique locales.

Les référents de parcours seront désignés comme référents « thématiques » sur des domaines professionnels qui seront validés par la Commission d'Intégration et de Suivi des Parcours (CISP).

Les référents mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mis en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle emploi, le Département et la Région notamment en matière d'accès aux compétences clefs et de mobilité.

Les référents pourront s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire du CCAS, de la MDSI, du Centre Social et des services Petite Enfance du territoire pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement, la garde des enfants.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde et de l'offre de services de Pôle emploi sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Suivre de manière renforcée au minimum et en permanence **70 participant-e-s minimum en file active** par mois et par poste de Référent EQTP
- Compenser chaque entrée par une sortie
- Favoriser **38 nouvelles intégrations par référent EQTP** minimum annuellement, dont **30% de bénéficiaires du RSA**
- Tendre vers **42% de sorties en emplois durables** et **8% en formations qualifiantes**

2. Qualitatifs :

- Préserver la qualité de **l'accompagnement individualisé et renforcé**
- Garantir la **continuité et la dynamisation des parcours d'insertion**, notamment par la mobilisation d'étapes de parcours structurantes pour le participant
- **Lever les freins** professionnels et sociaux à l'emploi
- **Développer des actions collectives** auprès des participants en portefeuille
- **Renseigner les indicateurs** de réalisation et de résultats dans UPVIESION, mis à disposition l'équipe d'animation du PLIE des Hauts de Garonne
- **Renforcer l'articulation avec les chargés de relations entreprises** pour l'optimisation des parcours vers l'emploi
- **Promouvoir et respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes**

3. Livrables (tenus à disposition de l'AG3PLIE) :

- Suivis UPVIESION du référent et du participant
- Emargements du participant et du référent aux entretiens individuels
- Justificatifs de sortie, dans le cas d'une sortie positive
 - Fiche de sortie,
 - Dans le cas d'une sortie pour emploi durable (> 6 mois) : contrat de travail et/ou 6 derniers bulletins de salaire et/ou une attestation employeur
 - Dans le cas d'une sortie pour formation : relevés de notes et/ou diplôme et/ou attestation d'obtention du diplôme.

Fiche Action n°2

Mise en situation professionnelle :

Des mises en situation professionnelle seront proposées aux participant-e-s du PLIE, notamment par le développement de « **Parcours Emplois Compétences** » (PEC), de **Contrats à Durée Déterminée (CDD) ou de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les structures d'insertion par l'activité économique**

Ces mises en situation professionnelle doivent permettre aux participants de reprendre un rythme de travail, de développer ses compétences et son employabilité, pour pouvoir ensuite rebondir vers un emploi durable ou une formation qualifiante. La période pendant laquelle le participant est employé, l'accompagnement individualisé et renforcé par un référent unique de parcours est maintenu.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion du Département de la Gironde et de l'offre de service de Pôle emploi sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

Les référents mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle emploi, le Département et le Conseil régional.

Les référents pourront également s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire, CCAS, MDSI, Centre social et services Petite enfance, pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement et/ou la garde d'enfants.

Public cible :

Sur les deux actions :

Personnes en recherche d'emploi du territoire du P.L.I.E des Hauts de Garonne, entrant dans les critères d'éligibilité définis dans le protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2015/2021

- Personnes en recherche d'emploi sans qualification
- Allocataires du RSA, en obligation d'accompagnement

- Bénéficiaires des Allocations Spécifiques de Solidarité
- Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois dans les 18 derniers mois)
- Parents isolés
- Personnes âgées de plus de 45 ans, présentant des freins de retour à l'emploi
- Jeunes sortis des dispositifs Mission Locale sans solution
- Toute personne déjà accompagnée par le P.L.I.E. dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE.

Pour toute personne présentant un handicap (RQTH), le P.L.I.E. se rapprochera des structures et partenaires spécialisés.

Pour chaque critère d'éligibilité, un justificatif devra être apporté.

Compétences requises des organismes postulants :

La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Hauts de Garonne. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.

L'ingénierie et la coordination des parcours nécessitent une **bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire**, une **expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes** et une **forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.**

Cadre de performance :

À titre indicatif, pour un référent de parcours 100% EQTP du P.L.I.E. des Hauts de Garonne :

- ✓ 73 participants « **inactifs** »
- ✓ 35 participants « **chômeurs** »

Pour plusieurs référents EQTP, les objectifs sont multipliés d'autant.

Ce cadre de performance devra être justifié par la complétude du questionnaire d'entrée et de sorties DGEFP établi par le Ministère du Travail.

Modalités de réponse à l'appel à projet :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « <https://ma-demarche-fse.fr> » après création de votre compte.

Chacune des opérations devra faire l'objet d'une demande de subvention individuelle sur l'année 2021.

3.2 Cahier des charges par opération FSE

3.2.2 Mises en situation professionnelle des participants du PLIE des Hauts de Garonne

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES HAUTS DE GARONNE Fiche projet n°2

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Mises en situation professionnelle des participants du P.L.I.E. des Hauts de Garonne
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacées de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il intervient sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte Eulalie. Il accompagne en file active 500 à 600 participants à un instant T.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participant-e-s seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>

Le maillage territorial est le suivant :

- 1 poste de référent EQTP sur la commune de Floirac
- 2 postes de référents EQTP sur la commune de Cenon
- 2 postes de référents EQTP sur la commune de Lormont
- 1 poste de référent EQTP localisé sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave
- 1 poste de référent EQTP localisé sur les communes de Carbon-Blanc, Bassens et de Sainte-Eulalie.

Contenu et finalité :

Des mises en situation professionnelle seront proposées aux participant-e-s du PLIE, notamment par le développement de « **Parcours Emplois Compétences** » (PEC), de **Contrats à Durée Déterminée (CDD) ou de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les structures d'insertion par l'activité économique**

Ces mises en situation professionnelle doivent permettre aux participants de reprendre un rythme de travail, de développer ses compétences et son employabilité, pour pouvoir ensuite rebondir vers un emploi durable ou une formation qualifiante. La période pendant laquelle le participant est employé, l'accompagnement individualisé et renforcé par un référent unique de parcours est maintenu.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion du Département de la Gironde et de l'offre de service de Pôle emploi sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

Les référents mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle emploi, le Département et le Conseil régional.

Les référents pourront également s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire, CCAS, MDSI, Centre social et services Petite enfance, pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement et/ou la garde d'enfants.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

Les candidats retenus devront veiller tout particulièrement à la **gestion des flux des participants**, tant au niveau des nouvelles intégrations, qu'au niveau des sorties, afin **d'assurer en permanence le suivi des participants qui feront l'objet de conventions.**

2. Qualitatifs :

- **Accueillir et mettre en situation professionnelle** par le biais de PEC ou en CDDI, en articulation avec le référent, afin de favoriser l'apprentissage de nouvelles compétences et/ou la mobilisation dans une démarche globale de progression professionnelle ;
- **Proposer et favoriser les immersions en entreprises** en vue de :
 - valider ou d'invalider les pistes professionnelles des salariés en PEC ou CDD ou CDDI,
 - évaluer leur niveau de progression dans le parcours,
 - les confronter aux réalités du monde de l'entreprise ;
- **Mettre en place des entretiens pédagogiques avec les tuteurs**, afin d'organiser, pour certains participants, une dynamique de parcours ou de mises en situation face aux réalités et aux attentes d'un employeur ;
- **Envisager le développement de compétences** dans le cadre d'actions de formations en cours d'emploi (à visée certifiante ou qualifiante).

Livrables (tenus à disposition de l'AG3PLIE) :

- Contrats d'engagement datés et signés du participant, du référent et de la directrice du P.L.I.E.
- Questionnaire de recueil des données DGEFP, complété dans l'ensemble de ses parties,
- Contrats de travail,
- CERFA,
- Bulletins de salaires.

Toutes ces pièces sont cumulatives.

Publicable : Personnes en recherche d'emploi du territoire du P.L.I.E des Hauts de Garonne, entrant dans les critères d'éligibilité définis dans le protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2015/2019 :

- Personnes en recherche d'emploi sans qualification
- Allocataires du RSA, en obligation d'accompagnement
- Bénéficiaires des Allocations Spécifiques de Solidarité
- Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois dans les 18 derniers mois)
- Parents isolés
- Personnes âgées de plus de 45 ans, présentant des freins de retour à l'emploi
- Jeunes sortis des dispositifs Mission Locale sans solution
- Toute personne déjà accompagnée par le P.L.I.E. dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE.

	<p>Pour toute personne présentant un handicap (RQTH), le P.L.I.E. se rapprochera des structures et partenaires spécialisés.</p> <p><i>Pour chaque critère d'éligibilité, un justificatif devra être apporté.</i></p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Hauts de Garonne. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>L'ingénierie et la coordination des parcours nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p>
<p>Cadre de performance</p>	<p><u>À titre indicatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 50% de participants « inactifs » ✓ 50% de participants « chômeurs » <p><i>Pour plusieurs référents EQTP, les objectifs sont multipliés d'autant.</i></p> <p>Ce cadre de performance devra être justifié par la complétude du questionnaire d'entrée et de sorties DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chacune des opérations devra faire l'objet d'une demande de subvention individuelle sur l'année 2021.</p>

3.2 Cahier des charges par opération FSE

3.2.3 Ingénierie de parcours et levée des freins

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES HAUTS DE GARONNE

Fiche projet n°3



Programmation FSE 2021

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Ingénierie de parcours et levée des freins
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacées de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il intervient sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte Eulalie. Il accompagne en file active 500 à 600 participant-e-s.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>

Contenu et finalité :

Dans le cadre de cette orientation seront mis en œuvre :

- L'ingénierie d'actions permettant de lever les freins à l'emploi des participants :
 - Mobilisation professionnelle
 - Découverte et initiations métiers
 - Développement de compétences
 - Savoir être professionnel
 - Mobilité
 - Réduction de la fracture numérique...
- Le lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du P.L.I.E. des Hauts de Garonne
- Le pilotage de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultats ;
- L'administration et le contrôle de la base de données participants et appui des référents et chargés de relations entreprises à son utilisation.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion du Conseil Départemental de la Gironde, de l'offre de service de Pôle emploi et de l'offre de formation de la Région, sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre des actions pour les participants associant les différents partenaires.

Résultats attendus :

1. Qualitatifs :
 - **Coordonner l'ensemble des étapes de parcours** à l'échelle du P.L.I.E. des Hauts de Garonne ;
 - **Développer des étapes de parcours P.L.I.E.**, au profit des participant-e-s, centrées sur la définition et la validation d'un projet professionnel, le transfert de compétences, la résolution de freins liés à la mobilité, au manque de savoirs de base numériques, au savoir être et aux techniques de recherche d'emploi, ... (ces actions seront développées en mode prestation) ;
 - **Développer des étapes de parcours P.L.I.E.** centrées sur les découvertes/initiations métiers et développement de compétences des participant-e-s (ces actions seront développées en mode prestation) ;
 - **Favoriser une meilleure orientation professionnelle des participant-e-s** du P.L.I.E., au regard des potentialités de chaque participant et des opportunités du marché du travail.
2. Livrables (tenus à disposition de l'AG3PLIE) :
 - Contrats d'engagement datés et signés du participant, du référent et de la directrice du P.L.I.E. ;
 - Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties ;
 - Feuilles d'émargement du participant et du personnel de formation ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Documents de consultation des entreprises, de sélection et de contractualisation pour les achats de prestation ; ○ Émargement systématique des participants sur les formations conformément à l'instruction DGEFP 2012-11 ; ○ Attestations de formation ou diplôme ou titre, bilan individuel, synthèse d'évaluation de la formation ; ○ Suivi des temps passés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Affectation à 100 % sur l'opération</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ▪ <u>Affectation à temps partielle sur l'opération (Arrêté du 25 Janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016)</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps <u>mensuellement fixe</u> affecté à l'opération.
<p>Public cible :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les participant-e-s du P.L.I.E. des Hauts de Garonne ● Tout public relevant de l'axe 3 du PON FSE 2014-2020
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure chargée de mettre en place les étapes « levée des freins » est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Hauts de Garonne. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>L'ingénierie et la coordination des parcours nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
<p>Cadre de performance</p>	<p><u>À titre indicatif, l'objectif est de cibler 120 entrées sur l'opération FSE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 80 participants « inactifs » ✓ 40 participants « chômeurs » <p>Ce cadre de performance devra être justifié par la complétude du questionnaire d'entrée et de sorties DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chacune de ces opérations devra faire l'objet d'une demande de subvention individuelle sur l'année 2021.</p>

3.2 Cahier des charges par opération FSE

3.2.4 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES HAUTS DE GARONNE

Fiche projet n°4



Programmation FSE 2021

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 2 :	La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi
Intitulé Opération :	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacées de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il intervient sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte Eulalie. Il accompagne en file active 500 à 600 participant-e-s.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>
Contenu et finalité :	<p>Les fonctions sollicitées sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mission auprès des entreprises et lien avec les acteurs du développement économique du

- territoire du P.L.I.E. des Hauts de Garonne ;
2. **Promotion de profils des participants du P.L.I.E.** auprès des employeurs ;
 3. **Animation et gestion des clauses d'insertion** dans les marchés ;
 4. **Coordination** permettant aux professionnels du P.L.I.E. de mieux comprendre le marché du travail, son fonctionnement et les secteurs d'activité/métiers.
- **Coopérations** avec les services de développement économique des collectivités territoriales, les clubs d'entreprises, les services emplois du territoire, les chambres consulaires, les syndicats de branches et les OPCO
 - Démarches de **médiation vers l'emploi** visant à travailler conjointement les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié, notamment par des actions de prospection ciblée, de promotion des profils auprès des employeurs locaux et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
 - Démarches **d'accompagnement individualisé des entreprises** du Bassin d'Emploi de Bordeaux et plus particulièrement des entreprises du territoire du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, afin de favoriser le **placement des publics les plus exclus du marché du travail** ;
 - **Espaces de rencontres entre employeurs et participants** ; type forum emplois, job dating, entretiens conseils, évaluation en milieu de travail, parrainage, visite d'entreprises, Rallye entreprises, ...
 - **Mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés** de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics et privés :
 - **Sensibilisation, conseil et travail partenarial** auprès des donneurs d'ordre,
 - **Diagnostic** des opérations,
 - **Rédaction et inscription** des clauses sociales dans les appels d'offres,
 - **Information et accompagnement** des entreprises,
 - **Ciblage des publics** en insertion et mise en relation avec les entreprises d'accueil P.L.I.E., Mission locale et Structures de l'Insertion par l'Activité Économique,
 - **Promotion et évaluation.**
 - Actions favorisant les relations et le rapprochement entre les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants vers l'emploi marchand ;
 - Coordination et animation de l'offre d'insertion
 - Commissions d'Intégration et de Suivis de Parcours (CISP) sur la thématique « Entreprises » ou « clause d'insertion »,
 - Cellules opérationnelles Clauses d'insertion (en lien avec les SIAE)
 - Élaboration des procédures de suivi et de réalisation des indicateurs de réalisation et de résultats,
 - Administration et contrôle de la base de données UPVieSion et UPClause et appui du chargé de relations entreprises, chargé de mission et facilitateur clause d'insertion à son utilisation.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Département de la Gironde et de l'offre de services de Pôle emploi sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Qualitatifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des partenariats stratégiques et opérationnels avec les acteurs du champ économique, au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin, ○ Accompagner, de manière personnalisée, les entreprises du Bassin d'Emploi de Bordeaux et plus précisément du territoire du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, au bénéfice des participants du P.L.I.E. des Hauts de Garonne et de toute personne relevant de l'axe 3 du PON FSE 2014-2020, ○ Promouvoir des profils P.L.I.E. auprès des entreprises afin d'accroître le nombre de sorties en emplois durables des participants du P.L.I.E. (des sessions collectives de recrutement pourront être organisées), ○ Faciliter l'accès des publics relevant de l'axe 3 du PON FSE 2014-2020 à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emplois, en organisant des découvertes métiers, des visites d'entreprises, des rallyes entreprises, ... ○ Former et professionnaliser les acteurs de l'insertion au monde de l'entreprise (secteurs d'activités, métiers, ...), ○ Développer la responsabilité sociale des entreprises par l'insertion de clauses d'insertion dans les marchés de travaux et de services et les accompagner dans la mise en œuvre, ○ Renforcer la coopération avec les acteurs économiques locaux, notamment avec les collectivités territoriales en charge du développement économique. ○ <u>Livrables (tenus à disposition de l'AG3PLIE) :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat d'engagement P.L.I.E., signé du participant, son référent et la directrice du P.L.I.E. ○ Émargements des participants lors des rendez-vous physiques avec le chargé de relations entreprises ○ Émargements des entreprises lors des démarches physiques de prospection ○ Émargements des entreprises attributaires dans le cadre du dispositif Clause d'insertion, ○ Bases de données UPVieSion et UPClause ○ Suivi des temps passés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Affectation à 100 % sur l'opération</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération ; ▪ <u>Affectation à temps partielle sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016)</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps mensuellement fixe affecté à l'opération.
<p>Publicible :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Tout type d'employeurs (entreprises, collectivités, structures d'insertion par l'activité économique...) ● Tout public en insertion relevant de l'axe 3 du PON FSE 2014-2020
<p>Compétences requises des</p>	<p>La structure chargée de la mission de mobilisation des employeurs est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Hauts de Garonne. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p>

<p>organismes postulants :</p>	<p>L'ingénierie et la coordination des parcours nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p> <p>La mise en œuvre de l'objectif spécifique 2 nécessite un partenariat étroit avec les acteurs du tissu économique local.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
<p>Cadre de performance</p>	<p>Cette opération devra être présentée en plusieurs actions.</p> <p><u>À titre indicatif :</u></p> <p><u>Action « promotion de profils » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 participant-e-s « inactifs » ✓ 30 participant-e-s « chômeurs » <p>Ce cadre de performance devra être justifié par la complétude du questionnaire d'entrée et de sorties DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p> <p><u>Action « partenariat avec les acteurs économiques » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 100 entités économiques accompagnées <p><u>Action « développement des clauses sociales dans les marchés publics » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 100 entités économiques accompagnées dans la mise en œuvre des clauses sociales.
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p>

3.2 Cahier des charges par opération FSE

3.2.5 Animation territoriale et de projet

CAHIER DES CHARGES – PLIE DES HAUTS DE GARONNE

Fiche projet n°5



Programmation FSE 2021

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 3 :	Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) (codification 3.9.1.3) »
Intitulé Opération :	Animation territoriale et ingénierie de projet
Période d'exécution :	2021
Date de début :	1er janvier 2021
Date de fin :	31 décembre 2021
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacés de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il intervient sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Sainte Eulalie. Il accompagne en file active 500 à 600 participant-e-s.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>

Contenu et finalité :

Dans le cadre de cette orientation seront mis en œuvre :

- **Les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion ;**
 - Comités de pilotage ;
 - Commissions d'Intégration et de Suivi de Parcours (fréquence hebdomadaire) ;
 - Participation aux instances et réunions des partenaires du territoire.
- **La professionnalisation des équipes opérationnelles** sur les techniques d'accompagnement dans le domaine de l'orientation, des techniques de recherches d'emploi, et la gestion des situations difficiles, mais aussi leur spécialisation sur des thématiques, telles que et pour exemple l'Insertion par l'activité économique, les dispositifs illettrisme, socle de compétences et Français Langues Étrangères, santé/handicap, mobilité, garde d'enfants, lutte contre les discriminations.
- **L'ingénierie d'actions** permettant de lever les freins à l'emploi, via des projets innovants permettant de répondre à des besoins émergents : mobilisation professionnelle, découverte métiers et initiations métiers, développement de compétences, savoir être professionnel, mobilité, réduction de la fracture numérique, santé, garde d'enfant, ... ;
- Le lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du P.L.I.E des Hauts de Garonne, mais également de tous les partenaires du Plan ;
- Le Pilotage de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat ;
- L'administration et le contrôle de la base de données participants et appui des référents et chargés de relations entreprises à son utilisation.

Objectifs :

- L'appui à la définition et à la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi par l'animation du Comité de Pilotage du P.L.I.E, rassemblant l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, économiques et sociaux, afin de définir des orientations stratégiques au bénéfice des publics cibles de l'axe 3 du PON FSE du territoire du P.L.I.E des Hauts de Garonne
- Optimiser la coopération entre les acteurs de l'offre d'insertion, au bénéfice des publics qui en ont le plus besoin et notamment en vue de l'amélioration de la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion
- Articuler la mise en œuvre du Plan en lien étroit avec le Conseil départemental, chef de file de l'insertion, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission locale des Hauts de Garonne, Cap Emploi...)
- Favoriser la cohérence des parcours d'insertion professionnelle, tout en mettant en place les articulations nécessaires avec les acteurs du champ social.

- Favoriser la connaissance de l'offre d'insertion par les professionnels intervenant dans le cadre du dispositif P.L.I.E
- Favoriser les analyses de situations et les échanges de pratiques entre professionnels P.L.I.E, par le biais d'une supervision collective.
- Favoriser le développement d'analyse de besoins, d'études et d'outils permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion et participer au développement de l'offre d'insertion et de formation sur le territoire.
- Favoriser le développement de l'innovation sociale de projet tant en matière de service rendu qu'en matière d'accompagnement vers l'emploi, que de méthodes de construction de parcours d'insertion et de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des personnes bénéficiaires et enfin de mobilisation des employeurs
- Participer au développement de projets innovants répondant à des besoins sociaux et participer au développement de l'ingénierie sociale de projet en faveur du développement de l'innovation sociale
- Participer à la professionnalisation des équipes intervenant dans le cadre du dispositif P.L.I.E
- Participer à la sécurisation de la mise en œuvre des opérations FSE, notamment par une participation aux visites sur place en cours d'exécution relevant d'AG3PLIE sur les éléments qualitatifs et quantitatifs des opérations

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

Résultats attendus :

- Animer le Comité de Pilotage du dispositif ;
- Suivre l'état d'avancement des objectifs du protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2015-2021 pour le compte du Comité de Pilotage ;
- Coordonner l'offre d'insertion sur le territoire ;
- Gérer les flux d'entrées et de sorties ;
- Coordonner 304 nouvelles intégrations minimum annuellement, en lien avec les structures prescriptrices du P.L.I.E des Hauts de Garonne (Pôle emploi, Mission Locale, Pôle Territorial de Solidarité...);
- Piloter l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs ;
- Développer des projets innovants en réponse à une analyse de besoins territoriaux ;

	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Quantitatifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comités de pilotage organisés • Nombre de commissions d'intégrations et de suivis de parcours (CISP) • Pilotage global du dispositif P.L.I.E sur le plan quantitatif et qualitatif avec restitution de rapports d'activité quantifiés répondant aux objectifs du programme 2. <u>Qualitatifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets visant à coordonner et animer l'offre d'insertion 3. <u>Livrables (tenu à disposition de l'AG3PLIE)</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus des Comités de Pilotage du PLIE • Comptes rendus des CISP • Comptes rendus de réunions et instances des partenaires • Études et/ou projets innovants et/ou émargements et comptes rendus de réunions afférents à l'ingénierie de projet • Réunions d'équipe de référents et/ou documents liés aux formations de ces derniers, émargements • Base de données UP • Suivi des temps passés : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Affectation à 100 % sur l'opération</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant l'affectation à 100 % sur l'opération - <u>Affectation à temps partielle sur l'opération (Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016)</u> : Fiche de poste ou lettre de mission précisant le temps mensuellement fixe, affecté à l'opération.
<p>Publicible :</p>	<p>Cette opération est une opération d'assistance aux structures, qui bénéficiera de manière indirecte aux 800 à 900 participant-e-s du P.L.I.E accompagné-e-s en moyenne par an.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure chargée de la mission d'animation, de l'ingénierie et de la coordination des parcours est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Hauts de Garonne. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>L'ingénierie et la coordination des parcours nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p>



4 LE PLIE DU LIBOURNAIS

4.1. Le protocole d'accord PLIE du Libournais 2015-2021

Les réponses à l'appel à projet s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par chaque PLIE composant AG3PLIE, notamment dans le cadre du Protocole d'accord du PLIE du Libournais et l'avenant de prolongation signé par les EPCI adhérentes, le Département et la Préfecture de Région.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle dans le bassin d'emploi du Libournais, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est porté par l'Association Intercommunale PLIE depuis 1996.

L'association met en œuvre le PLIE dans le cadre des dispositions prévues par l'Article L 5131-2 du Code du Travail qui dispose « Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi, les communes et leurs groupements peuvent établir des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le ressort géographique le plus approprié à la satisfaction des besoins locaux. Les autres collectivités territoriales, les entreprises et les organismes intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi peuvent s'associer à ces plans. »

Ce Protocole, disponible sur le site <http://www.plielibournais.fr/index.php/plie-mode-d-emploi>, prévoit les objectifs, les publics, les orientations prioritaires, l'animation, le pilotage, la gestion, les moyens, l'évaluation, la durée et l'extension éventuelle du PLIE.

Il s'appuie sur une évaluation de la période précédente et sur un diagnostic partagé.

Ainsi, de 2015 à 2020 :

1 668 personnes ont été accompagnées dans le cadre du PLIE, dont 1 325 nouvelles entrées

1 152 personnes ont eu au moins un contrat de travail,

669 personnes ont accédé à un emploi (CDD de plus de six mois ou CDI) ou à une formation qualifiante, soit un taux de sorties positives moyen de 53 %.

4.1.1. Le diagnostic territorial réactualisé :

Cependant, fin 2020, nombre d'indicateurs socio-économiques restent alarmants, dans un contexte où la crise sanitaire, économique et sociale de la COVID 19 qui impacte durement la situation de l'emploi. La zone d'emploi de Libourne présente notamment un taux de chômage proche de 11% à la fin du dernier trimestre 2020, taux sensiblement supérieur à celui constaté en Gironde (9.6%). 15 723 demandeurs d'emplois en catégorie ABC sont enregistrés sur l'arrondissement au 31/12/2020 dont 54% de femmes, 52 % de Demandeurs d'Emploi Longue Durée, 55% peu ou pas qualifiés.

Le périmètre d'intervention du PLIE correspond au Pays du Grand Libournais et au bassin d'emploi du Libournais, tel qu'il est vécu au quotidien par la grande majorité des entreprises et des salariés.

Le financement des actions du PLIE, s'inscrit dans la programmation d'opérations du Fonds Social Européen (FSE). Le FSE permettra, par son effet levier, de mobiliser plus de 4,3 M€ sur 6 années en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté.

La gestion des opérations FSE fait l'objet d'une Convention de Subvention Globale conclue entre l'Etat et AG3PLIE, association de gestion intermédiaire FSE à laquelle le PLIE du Libournais adhère.

Le présent Appel à Projet doit permettre de solliciter des structures candidates pour contribuer à la mise en œuvre du PLIE sur la période 2018 – 2021 dans le cadre de la convention de subvention globale signée par AG3PLIE avec l'Etat pour la période 2018-2021.

4.1.2. Les justificatifs d'éligibilité des participants

Justificatifs d'éligibilité des participants :

1. Les indicateurs FSE **sont à compléter dans le logiciel UP VieSION** dès le 1^{er} RDV Physique (le questionnaire papier n'est pas obligatoire).
2. Le Contrat d'engagement PLIE daté à l'entrée dans le dispositif PLIE et signé du participant, du référent et de la Présidente du PLIE (**et CER Pro si RSA**)
3. **Un** justificatif permettant d'apprécier l'éligibilité en fonction du critère d'entrée proposé en CIS :

Critères	Justificatifs à fournir
DELD	Relevé de situation Pôle Emploi ou Fiche de prescription mentionnant le critère ou durée d'inscription
RSA	Attestation CAF du participant
ASS	Relevé de situation Pôle Emploi ou Fiche de prescription mentionnant le critère.
Age (+de 45 ans)	Pièce d'identité
Quartier Politique de la Ville	Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et un Extrait site internet SIG Ville https://sig.ville.gouv.fr/ mentionnant l'adresse déclarée
TH	Attestation MDPH - RQTH
DEACC - Toute personne rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle	Fiche de prescription justifiant la plus-value d'un accompagnement PLIE
Toute personne déjà accompagnée par le PLIE dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE	Le justificatif d'éligibilité à l'entrée dans le dispositif PLIE sera conservé

4.1.3. Les obligations du bénéficiaire

- Saisie quotidienne de l'activité sur le logiciel Up VieSION selon les préconisations de saisie du PLIE,
- Suivi de l'opération avec le coordinateur des parcours du PLIE,
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relations avec un réseau de partenaires sur son territoire. Les équipes dédiées pourront s'appuyer sur ce réseau,
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans un dossier individuel pour les personnes accompagnées,
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (conгés, absence de moyenne ou longue durée).

4.2. Cahier des charges par opération FSE

4.2.1 Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle - secteur de la Communauté d'Agglomération du Libournais

CAHIER DES CHARGES – PLIE DU LIBOURNAIS

Fiche projet n°1

Programmation FSE 2021



PLIE du LIBOURNAIS
Votre territoire s'engage pour l'emploi

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Type d'opération :	Accompagnement renforcé vers l'emploi
Intitulé Opération :	Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle sur le secteur de la Communauté d'Agglomération du Libournais
Période couverte :	2021
Date de début :	01/01/2021
Date de fin :	31/12/2021
Contexte local :	<p>L'accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le PLIE.</p> <p>Il a pour but de favoriser le retour à un emploi stable de personnes en situation d'exclusion du marché du travail.</p> <p>Mis en œuvre par les référent(e)s de parcours du PLIE, il recouvre des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi.</p> <p>Pour assurer la prise en charge des participants du PLIE résidant sur la Communauté d'Agglomération du Libournais (la CALI), le PLIE du Libournais propose la mise en place de 5 référent(e)s de parcours.</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien d'une mobilisation des publics ciblés par le Plan, par la collaboration entre les fonctions de référent(e)s de parcours et celles des chargé(e)s de relations entreprises ▪ Conduite d'une animation partenariale et territoriale afin de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires au retour à l'emploi des publics ciblés par le Plan, ▪ Suivi des participants à 6 mois dans l'emploi afin d'éviter les ruptures de contrat.

Contenu et finalité :

Les référent(e)s de parcours auront la charge, au sein de leur structure employeur et lors de permanences d'accueils extérieures, en lien avec l'Equipe de coordination et les Référent(e)s Emplois du PLIE, d'assurer les missions suivantes :

- Animer des informations collectives de présentation du dispositif
- Elaborer un diagnostic socioprofessionnel de la personne,
- Evaluer la motivation de la personne et sa capacité à s'engager dans un parcours d'insertion,
- Présenter la candidature de la personne en Commission d'Intégration et de Suivi de parcours PLIE,
- Suivre individuellement et tout au long de son parcours le participant afin de mettre en œuvre les étapes définies,
- Traiter les éventuels freins et difficultés du participant en lien avec les partenaires et services sociaux,
- Mobiliser et orienter le participant vers les actions et les prestations existantes,
- S'appuyer sur l'offre de service emploi du PLIE
- Assurer un suivi du participant pendant les 6 premiers mois de son contrat de travail,
- Assurer la mise à jour régulière des informations sur le parcours de chaque participant avec le logiciel Up VieSION.

Les référent(e)s de parcours PLIE seront réparti(e)s sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais.

Résultats attendus

1- Objectifs qualitatifs :

Il est attendu des référent(e)s de parcours :

- mettre en œuvre un accompagnement personnalisé mêlant l'individuel et le collectif (exemple : Techniques de recherche d'emploi, réduction de la fracture numérique, etc.)
- lever les freins professionnels et sociaux à l'emploi
- maintenir la mobilisation des participants tout au long du parcours d'accompagnement
- renforcer l'articulation avec les chargés de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi
- maintenir une veille des offres d'insertion ou d'emploi
- maintenir/développer les relations avec les partenaires du territoire pour faciliter les orientations et pour soutenir la résolution des difficultés rencontrées par les participants
- réaliser la gestion et le suivi administratifs des parcours des participants
- promouvoir et respecter le principe d'égalité les femmes et les hommes, égalité des chances et non-discrimination

2- Objectifs quantitatifs :

Les référent(e)s de parcours PLIE seront tenu(e)s d'atteindre les objectifs suivants :

- Accompagner 365 participants, en entrée et sortie permanente
- Suivre de manière renforcée au minimum et en permanence 60 participants en file active
- S'assurer dès la sortie d'un participant de proposer l'intégration d'une nouvelle personne
- Tendre vers un taux de sortie positive de 40 %

3- Les livrables attendus pour chaque participant :

- questionnaire de recueil (DGEFP) des données du participant complété dans l'ensemble de ses parties, à l'entrée dans l'opération FSE, extrait de Up Viesion
- contrat d'engagement daté à l'entrée dans le dispositif PLIE et signé du participant, du référent et de la Présidente du PLIE et le Contrat d'engagement réciproque professionnel pour les bénéficiaires du RSA,
- justificatif d'éligibilité à l'entrée du dispositif PLIE,
- les feuilles mensuelles d'émargements des participants pour les entretiens individuels et/ou actions collectives,
- fiche participant extraite de Up Viesion
- justificatif emplois de sortie.

Public Cible :

Conformément au Protocole d'accord du PLIE du Libournais sont ciblés :

- Les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée ;
- Les bénéficiaires du RSA socle, soumis aux droits et devoirs, ou de minima sociaux ;
- Les personnes de + de 45 ans
- Les Habitants des Quartiers Politique de la Ville
- Les personnes reconnues « Travailleur Handicapé »

Et, plus largement, toute personne rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle, notamment toute personne déjà accompagnée par le PLIE dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE.

**Compétences requises des
organismes postulants :**

- Expérience dans la mise en œuvre d'une action similaire,
- Capacité d'accueil du public cible sur le territoire considéré,
- Mobilisation des partenaires et des financements en contrepartie du FSE

**Modalités de réponse à l'appel
à projet :**

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « <https://ma-demarche-fse.fr> » après création de votre compte.

4.2. Cahier des charges par opération FSE

4.2.2 Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle - secteur de la Communauté de Communes du Pays Foyen

CAHIER DES CHARGES – PLIE DU LIBOURNAIS

Fiche projet n°2

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Type d'opération :	Accompagnement renforcé vers l'emploi
Intitulé Opération :	Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle secteur de la Communauté de Communes du Pays Foyen
Période couverte :	2021
Date de début :	01/01/2021
Date de fin :	31/12/2021
Contexte local :	<p>L'accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le PLIE.</p> <p>Il a pour but de favoriser le retour à un emploi stable de personnes en situation d'exclusion du marché du travail.</p> <p>Mis en œuvre par les référent(e)s de parcours du PLIE, il recouvre des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi.</p> <p>Pour assurer la prise en charge des participants du PLIE résidant sur la Communauté de communes du pays Foyen, le PLIE du Libournais propose la mise en place de 2 référents de parcours.</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduite d'une animation partenariale et territoriale afin de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires au retour à l'emploi des publics ciblés par le Plan, ▪ Suivi des participants à 6 mois dans l'emploi afin d'éviter les ruptures de contrat.

Contenu et finalité :

Les référent(e)s de parcours auront la charge, au sein de leur structure employeur et lors de permanences d'accueils extérieures, en lien avec l'Equipe de coordination, d'assurer les missions suivantes :

- Animer des informations collectives de présentation du dispositif
- Elaborer un diagnostic socioprofessionnel de la personne,
- Evaluer la motivation de la personne et sa capacité à s'engager dans un parcours d'insertion,
- Présenter la candidature de la personne en Commission d'Intégration et de Suivi de parcours PLIE,
- Suivre individuellement et tout au long de son parcours le participant afin de mettre en œuvre les étapes définies,
- Traiter les éventuels freins et difficultés du participant en lien avec les partenaires et services sociaux,
- Mobiliser et orienter le participant vers les actions et les prestations existantes,
- S'appuyer sur l'offre de service emploi du PLIE
- Assurer un suivi du participant pendant les 6 premiers mois de son contrat de travail
- Assurer la mise à jour régulière des informations sur le parcours de chaque participant avec le logiciel Up VieSION.

Les référent(e)s de parcours PLIE seront réparti(e)s sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du pays Foyen

Résultats attendus

1- Objectifs qualitatifs :

Il est attendu des référent(e)s de parcours :

- Qu'ils(elles) mettent en œuvre un accompagnement personnalisé mêlant l'individuel et le collectif (exemple : Techniques de recherche d'emploi, réduction de la fracture numérique, etc.)
- Qu'ils(elles) maintiennent la mobilisation des participants tout au long du parcours d'accompagnement
- Qu'ils(elles) soient en veille d'offres d'insertion ou d'emploi
- Qu'ils(elles) maintiennent/développent les relations avec les partenaires du territoire pour faciliter les orientations et pour soutenir la résolution des difficultés rencontrées par les participants
- Qu'ils(elles) réalisent la gestion et le suivi administratifs des parcours des participants

2- Objectifs quantitatifs :

Les référent(e)s de parcours PLIE seront tenu(e)s d'atteindre les objectifs suivants :

- Accompagner 143 participants, en entrée et sortie permanente

- S'assurer dès la sortie d'un participant de proposer l'intégration d'une nouvelle personne
- Tendre vers un taux de sortie positive de 40 %

3 - Les livrables attendus pour chaque participant :

- questionnaire de recueil (DGEFP) des données du participant complété dans l'ensemble de ses parties, à l'entrée dans l'opération FSE, extrait de Up Viesion
- contrat d'engagement daté à l'entrée dans le dispositif PLIE et signé du participant, du référent et de la Présidente du PLIE et le Contrat d'engagement réciproque professionnel pour les bénéficiaires du RSA,
- justificatif d'éligibilité à l'entrée du dispositif PLIE,
- les feuilles mensuelles d'épargements des participants pour les entretiens individuels et/ou actions collectives,
- fiche participant extraite de Up Viesion
- justificatif emplois de sortie.

Public Cible :

Conformément au Protocole d'accord du PLIE du Libournais sont ciblés :

- Les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée ;
- Les bénéficiaires du RSA socle, soumis aux droits et devoirs, ou de minima sociaux ;
- Les personnes de + de 45 ans
- Les Habitants des Quartiers Politique de la Ville
- Les personnes reconnues « Travailleur Handicapé »

Et, plus largement, toute personne rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle, notamment toute personne déjà accompagnée par le PLIE dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE.

Compétences requises des organismes postulants :

- Expérience dans la mise en œuvre d'une action similaire,
- Capacité d'accueil du public cible sur le territoire considéré,
- Mobilisation des partenaires et des financements en contrepartie du FSE

Modalités de réponse à l'appel à projet :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « <https://ma-demarche-fse.fr> » après création de votre compte.

4.2. Cahier des charges par opération FSE

4.2.3 Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle - secteur Communauté de Communes de Castillon-Pujols /Grand St Emilionnais /du Fronsadais

CAHIER DES CHARGES – PLIE DU LIBOURNAIS

Fiche projet n°3

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Type d'opération :	Accompagnement renforcé vers l'emploi
Intitulé Opération :	Accompagner les publics les plus fragiles vers une reprise d'activité et l'insertion professionnelle secteur des CdC de Castillon-Pujols /Grand St Emilionnais /du Fronsadais
Période couverte :	2021
Date de début :	01/01/2021
Date de fin :	31/12/2021
Contexte local :	<p>L'accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le PLIE.</p> <p>Il a pour but de favoriser le retour à un emploi stable de personnes en situation d'exclusion du marché du travail.</p> <p>Mis en œuvre par les référent(e)s de parcours du PLIE, il recouvre des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi.</p> <p>Pour assurer la prise en charge des participants du PLIE résidant sur les Communautés de Communes du Grand Saint Emilionnais, du Fronsadais et de Castillon Pujols, le PLIE du Libournais propose la mise en place d'un référent de parcours.</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduite d'une animation partenariale et territoriale afin de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires au retour à l'emploi des publics ciblés par le Plan, ▪ Consolidation de l'offre d'insertion professionnelle par des étapes parcours collectives ou individuelles à destination des participants en accompagnement.

Contenu et finalité :

Le(la) référent(e) de parcours aura la charge, au sein de la structure employeur et lors de permanences d'accueils extérieures, en lien avec l'Equipe de coordination), d'assurer les missions suivantes :

- Animer des informations collectives de présentation du dispositif
- Elaborer un diagnostic socioprofessionnel de la personne,
- Evaluer la motivation de la personne et sa capacité à s'engager dans un parcours d'insertion,
- Présenter la candidature de la personne en Commission d'Intégration et de Suivi de parcours PLIE,
- Suivre individuellement et tout au long de son parcours le participant afin de mettre en œuvre les étapes définies,
- Traiter les éventuels freins et difficultés du participant en lien avec les partenaires et services sociaux,
- Mobiliser et orienter le participant vers les actions et les prestations existantes,
- Assurer un suivi du participant pendant les 6 premiers mois de son contrat de travail,
- Assurer la mise à jour régulière des informations sur le parcours de chaque participant avec le logiciel Up VieSION.

Le(la) référent(e) de parcours PLIE sera réparti(e) sur l'ensemble du territoire des CDC du Grand Saint Emilionnais, CDC du Fronsadais et CDC de Castillon Pujols

Résultats attendus

1- Objectifs qualitatifs :

Il est attendu du référent(e) de parcours :

Qu'il(elle) mette en œuvre un accompagnement personnalisé mêlant l'individuel et le collectif (exemple : Techniques de recherche d'emploi, réduction de la fracture numérique, etc.)

Qu'il(elle) maintienne la mobilisation des participants tout au long du parcours d'accompagnement

Qu'il(elle) soit en veille d'offres d'insertion ou d'emploi

Qu'il(elle) maintienne/développe les relations avec les partenaires du territoire pour faciliter les orientations et pour soutenir la résolution des difficultés rencontrées par les participants

Qu'il(elle) réalise la gestion et le suivi administratifs des parcours des participants

2- Objectifs quantitatifs :

1/ Le(la) référent(e) de parcours PLIE sera tenu(e) d'atteindre les objectifs suivants :

- Accompagner 95 participants, en entrée et sortie permanente
- S'assurer dès la sortie d'un participant de proposer l'intégration d'une nouvelle personne

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendre vers un taux de sortie positive de 40 % <p>3 - Les livrables attendus pour chaque participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • questionnaire de recueil (DGEFP) des données du participant complété dans l'ensemble de ses parties, à l'entrée dans l'opération FSE, extrait de Up Viesion • contrat d'engagement daté à l'entrée dans le dispositif PLIE et signé du participant, du référent et de la Présidente du PLIE et le Contrat d'engagement réciproque professionnel pour les bénéficiaires du RSA, • justificatif d'éligibilité à l'entrée du dispositif PLIE, • les feuilles mensuelles d'émargements des participants pour les entretiens individuels et/ou actions collectives, • fiche participant extraite de Up Viesion • justificatif emplois de sortie.
<p>Public Cible :</p>	<p>Conformément au Protocole d'accord du PLIE du Libournais sont ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée ; ▪ Les bénéficiaires du RSA socle, soumis aux droits et devoirs, ou de minima sociaux ; ▪ Les personnes de + de 45 ans ▪ Les Habitants des Quartiers Politique de la Ville ▪ Les personnes reconnues « Travailleur Handicapé » <p>Et, plus largement, toute personne rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle, notamment toute personne déjà accompagnée par le PLIE dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE.</p> <p><i>Pour chaque critère d'éligibilité, un justificatif devra être apporté.</i></p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience dans la mise en œuvre d'une action similaire, ▪ Capacité d'accueil du public cible sur le territoire considéré, ▪ Mobilisation des partenaires et des financements en contrepartie du FSE
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p>

4.2. Cahier des charges par opération FSE

4.2.4 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion - secteur de la Communauté d'Agglomération du Libournais

CAHIER DES CHARGES – PLIE DU LIBOURNAIS

Fiche projet n°4

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 2 :	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2)
Type d'opération :	Mobilisation des employeurs
Intitulé Opération :	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion secteur de la Communauté d'Agglomération du Libournais
Période couverte :	2021
Date de début :	01/01/2021
Date de fin :	31/12/2021
Contexte local :	<p>L'objectif du PLIE est de favoriser le retour à un emploi stable des personnes en situation d'exclusion du marché du travail. En complément de l'action des référents de parcours, les Référent(e)s Emplois doivent mettre en œuvre une ressource emploi au profit des participants du PLIE. Pour cela ils (elles) assureront des fonctions d'animations avec les entreprises et les partenaires de l'emploi du territoire ; ils (elles) collecteront et diffuseront des informations en lien avec l'emploi ; ils (elles) favoriseront la mise en relation des participants PLIE sur les offres confiées par les partenaires.</p> <p>Leur territoire d'intervention est notamment celui de La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) et plus largement les bassins d'emplois limitrophes du Pays du Grand Libournais.</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation d'une véritable « ressource emploi » adaptée au public ciblé et suffisante au regard des objectifs de sorties en emploi du PLIE, ▪ Inscription du PLIE dans des modes coopératifs avec les acteurs économiques locaux et les membres du Service Public de l'Emploi et de Proximité (SPEP), afin de les amener à contribuer aux objectifs de lutte contre l'exclusion du marché du travail poursuivis par le Plan.

**Contenu et
finalité :**

Les chargé(e)s de relations entreprises auront la charge, au sein de leur structure employeur et lors de visites en entreprises, en lien avec l'équipe de coordination du PLIE et les référent(e)s de parcours, d'assurer les missions suivantes :

- Favoriser les rencontres entre des employeurs potentiels et les participants du PLIE autour d'actions spécifiques ou partenariales : visites d'entreprises, tables rondes, entretiens relais, essais en milieu de travail, Forums..., etc.
- Faciliter les mises en relation des participants du PLIE sur des offres d'emploi collectées auprès des employeurs et/ou partenaires du SPE-P,
- Informer les participants du PLIE des opportunités du territoire : Emploi, Economie, etc.

Pour ce faire, chaque participant intégré par un référent PLIE se verra également bénéficiaire de l'offre de services des Chargé(e)s de Relations Entreprises.

Résultats attendus

1- Objectifs qualitatifs :

Il est attendu des chargé(e)s de relations entreprises qu'ils(elles) concourent à la dynamique des parcours ainsi qu'à l'accès et au maintien dans l'emploi des participants du PLIE. Pour Cela :

- Qu'ils(elles) mobilisent une véritable « ressource emploi », à partir de la mise en place de modes coopératifs avec les acteurs économiques locaux (secteur marchand, secteur public et associatif),
- Qu'ils (elles) collectent auprès des employeurs et des partenaires des informations relatives au développement de l'emploi et de la formation à moyen et long terme,
- Qu'ils(elles) contribuent à la gestion des offres et suivi des emplois notamment dans le cadre de la clause d'insertion dans les marchés publics ; MRS ; ou toute action de recrutement confiée par les partenaires
- Qu'ils(elles) assurent, en lien avec les partenaires du SPE-P, la promotion des mesures d'aide à l'emploi auprès des employeurs du territoire, prioritairement au bénéfice des participants du PLIE.
- Qu'ils (elles) participent aux animations collectives de l'emploi et de formation du territoire telles que forums, Markethon, etc.

2- Objectifs quantitatifs :

Les chargé(e)s de relations entreprises seront tenu(e)s, à minima, d'atteindre à eux(elles) deux les objectifs suivants :

- Accompagner 365 participants, en entrée et sortie permanente
- Assurer annuellement 200 contacts avec des participants PLIE par le biais : d'entretien physique individuel ou collectif, d'entretien téléphonique, courrier, courriel, SMS.

	<p>3 - Les livrables attendus pour chaque participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • questionnaire de recueil (DGEFP) des données du participant complété dans l'ensemble de ses parties, à l'entrée dans l'opération FSE, extrait de Up Viesion • contrat d'engagement daté à l'entrée dans le dispositif PLIE et signé du participant, du référent et de la Présidente du PLIE et le Contrat d'engagement réciproque professionnel pour les bénéficiaires du RSA, • justificatif d'éligibilité à l'entrée du dispositif PLIE, • les feuilles mensuelles d'émargements des participants pour les entretiens individuels et/ou actions collectives, • fiche participant extraite de Up Viesion • justificatif emplois de sortie.
<p>Public Cible :</p>	<p>Conformément au Protocole d'accord du PLIE du Libournais sont ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée ; ▪ Les bénéficiaires du RSA socle, soumis aux droits et devoirs, ou de minima sociaux ; ▪ Les personnes de + de 45 ans ▪ Les Habitants des Quartiers Politique de la Ville ▪ Les personnes reconnues « Travailleur Handicapé » <p>Et, plus largement, toute personne rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle, notamment toute personne déjà accompagnée par le PLIE dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétences en termes de coopération avec les acteurs économiques locaux, ▪ Capacité à employer des chargé(e)s de relations entreprises sur les territoires concernés.
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p>

4.2. Cahier des charges par opération FSE

4.2.5 Promotion et mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et privés et achats socialement responsables

CAHIER DES CHARGES – PLIE DU LIBOURNAIS

Fiche projet n°5

Programmation FSE 2021



PLIE du LIBOURNAIS
Votre territoire s'engage pour l'emploi

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 2:	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2)
Type d'opération:	Développement de la responsabilité sociale des entreprises
Intitulé Opération:	Promotion et mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et privés et achats socialement responsables
Période couverte:	2021
Date de début:	01/01/2021
Date de fin:	31/12/2021
Contexte local:	<p>Le contexte général est indiqué dans le Protocole d'Accord 2015 – 2019, qui sur la base d'un diagnostic partagé, prévoit la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Libournais. Le PLIE 2015 – 2019 prévoit dans ses priorités d'intervention de « <i>travailler, avec les collectivités et avec les entreprises, au développement et à la promotion de la clause sociale d'insertion, afin de favoriser l'accès à l'emploi des habitants du territoire.</i> »</p> <p>Le protocole d'accord est téléchargeable sur www.plielibournais.fr</p> <p>La proposition devra s'inscrire dans les dispositions du Code des Marchés Publics et appliquer les méthodologies préconisées le réseau Alliance Ville Emploi : http://www.ville-emploi.asso.fr/category/clauses-sociales/publications-clauses-sociales/guides-clauses/</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <p>Développement du recours aux Clauses Sociales par les donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages, publics ou privés du territoire.</p>

Contenu et finalité :

Le projet doit prévoir : la promotion et la sensibilisation, le conseil et le travail partenarial avec les donneurs d'ordre, le diagnostic des opérations, la rédaction et l'inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, l'information et l'accompagnement des entreprises, le ciblage des publics en insertion et la mise en relation avec les entreprises adjudicataires, la coordination de l'accompagnement dans l'emploi ; l'évaluation et le contrôle de l'exécution des clauses sociales.

L'opération devra également permettre le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants dans l'emploi. Cependant ce rapprochement devra respecter le cadre juridique de liberté de choix des modalités d'exécution des clauses sociales par les entreprises.

L'opération devra garantir un accès équitable aux heures de travail de tous les publics relevant des Clauses Sociales définis avec les donneurs d'ordre. Elle devra également permettre l'information régulière de tous les acteurs du parcours d'insertion (Membres du SPEL, SIAE) du territoire d'intervention.

Résultats attendus

Objectifs qualitatifs :

L'opération devra avoir pour objet le développement, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution des différents types de clauses sociales dans les marchés publics ou privés sur le territoire du PLIE.

Le territoire de mise en œuvre couvre 136 communes réparties sur les 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de l'arrondissement de Libourne.

La mise en œuvre des Clauses Sociales s'intégrera dans la démarche globale des « achats responsables ».

Les Clauses Sociales devront correspondre aux conditions juridiques de mise en œuvre prévues par le Code des Marchés Publics. La méthodologie et les outils (notamment logiciel ABC Clauses) s'appuieront sur les préconisations du réseau Alliance Ville Emploi.

Les Clauses Sociales pourront de plus correspondre à des démarches volontaires des structures de statut privé (Entreprises, associations) dans le cadre de pratiques d'achat responsable.

Il s'agit donc de développer les clauses sociales dans les marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés, et plus largement les achats socialement responsables.

	<p>Objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la Clause Sociale auprès de 136 communes, 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), - Mettre en œuvre des Clauses Sociales auprès de 10 donneurs d'ordre minimum (de statut public ou privé), - Coordonner et contrôler l'exécution des Clauses Sociales par 50 employeurs (entreprises attributaires, sous-traitants, SIAE). Chaque employeur pouvant être comptabilisé à plusieurs reprises s'il exécute des clauses sur plusieurs marchés,
<p>Public Cible :</p>	<p>Cette opération est une opération d'assistance aux structures, sont ciblés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires de l'emploi • Les entreprises • Les collectivités • Les employeurs (Associations, bailleurs etc...) <p>Le bénéficiaire devra veiller à un accès équitable aux heures de travail pour les publics domiciliés sur le territoire d'intervention. Une attention particulière sera portée aux personnes domiciliées sur les territoires relevant de la Politique de la Ville.</p> <p>Enfin, le bénéficiaire devra garantir l'égalité de genre et la non-discrimination des publics.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>Statut juridique et capacité institutionnelle d'intervention sur l'ensemble des phases et des missions relatives à la mise en œuvre des clauses sociales.</p> <p>Personnel qualifié pour les fonctions de « facilitateur clause sociale ».</p> <p>Capacité à gérer un financement FSE en tant que bénéficiaire d'une opération triennale.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p>

4.2. Cahier des charges par opération FSE

4.2.6 Animation et coordination

CAHIER DES CHARGES – PLIE DU LIBOURNAIS

Fiche projet n°6

Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 3 :	Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) (codification 3.9.1.3)
Type d'opération :	Animation et coordination
Intitulé Opération :	Animation PLIE Libournaise
Période couverte :	2021
Date de début :	01/01/2021
Date de fin :	31/12/2021
Contexte local :	<p>Le contexte général est indiqué dans le Protocole d'Accord 2015 – 2019, qui sur la base d'un diagnostic partagé, prévoit la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Libournaise.</p> <p>Le protocole d'accord est téléchargeable sur www.plielibournaise.fr</p> <p>La présente opération a pour objet l'animation et la coordination du Plan sur un territoire correspondant à 136 communes réparties sur 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <p>Animer un dispositif afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.</p>
Contenu et finalité :	<p>La proposition doit être conforme aux textes législatifs et réglementaires régissant l'activité des PLIE. Elle devra notamment se référer au Guide Méthodologique des PLIE « PLIE Mode d'emploi » - Alliance Ville Emploi – Avril 2010. Elle devra proposer les modalités opérationnelles de mise en œuvre du Protocole d'Accord du PLIE pour la période de réalisation proposée.</p>

Résultats attendus

Objectifs qualitatifs :

- Travailler, avec l'ensemble des partenaires concernés, sur la mobilisation des publics susceptibles d'intégrer le PLIE et sur la mobilisation des participants du PLIE dans une recherche d'emploi active ;
- Organiser et coordonner des opérations proposant des parcours d'insertion professionnelle individualisés vers l'emploi, avec un accompagnement très renforcé des participants, en développant l'accompagnement dans l'emploi, de façon à faciliter l'intégration dans l'entreprise et donc le maintien à l'emploi ;
- Animer et développer le réseau partenarial du PLIE, en préservant la bonne coopération avec les structures ayant une mission de service public dans l'accompagnement des personnes vers l'emploi ;
- Organiser et coordonner des opérations pour développer et structurer des relations avec des entreprises locales, dans une dynamique de réseau, en vue de faciliter l'accès à l'emploi des participants du PLIE ;
- Accompagner le développement de l'offre d'insertion sur le territoire, et particulièrement l'insertion par l'activité économique sur le territoire, en lien avec les acteurs territoriaux de l'IAE ;
- Relancer la dimension « ingénierie de projet » du PLIE en s'appuyant sur les dispositifs existants et en œuvrant à la mise en place d'offres complémentaires concourant aux parcours d'insertion ;
- Rendre plus visible l'action du PLIE sur le territoire, par une communication appropriée, en particulier en direction des élu-e-s locaux.

Objectifs quantitatifs :

L'objectif quantitatif principal est d'animer et de coordonner un PLIE sur un territoire de 136 Communes.

Le Plan devra par ailleurs répartir et coordonner dans chaque opération de sa programmation les objectifs suivants :

- Accompagner, dans un parcours d'insertion au moins 600 personnes en difficulté d'insertion.
- Conduire ou reconduire le maximum de participants à l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois ou travail saisonnier d'au moins 8 mois sur l'année ou intérim régulier ou création d'entreprise validée 6 mois après la création) ou en formation qualifiante validée, l'indicateur de référence étant le taux moyen de sorties positives enregistré au niveau national par les PLIE entre 2007 et 2013 : 40% de la totalité des sorties. Les contrats à temps partiel seront à minima à mi-temps, sauf contrats à temps partiel choisis d'une durée inférieure qui seront validés au cas par cas par le comité d'intégration et de suivi des parcours.

	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser en tout état de cause l'accès à l'emploi, par des étapes de parcours en emploi (CCD, Intérim, contrats aidés...) et des étapes de formation. <p>Ces objectifs sont formulés globalement, à l'échelle du territoire d'intervention du PLIE. Néanmoins le PLIE veillera à ce qu'une attention particulière soit portée aux publics issus des secteurs géographiques rencontrant des difficultés spécifiques ainsi qu'aux sites prioritaires de la politique de la ville.</p>
<p>Public Cible :</p>	<p>L'opération Animation se rattache à l'assistance au structure et non à l'assistance directe aux personnes.</p> <p>Cependant l'animation du plan (PLIE) a pour objet de coordonner des opérations et des actions en faveur des publics suivants :</p> <p>Les personnes intégrées dans les opérations coordonnées par le PLIE seront ciblées parmi les habitants des 136 communes qui composent son territoire d'intervention, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, avec une priorité pour les personnes les moins qualifiées.</p> <p>Sont notamment concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée ; les bénéficiaires du RSA socle, soumis aux droits et devoirs, ou de minima sociaux ; <p>Et, plus largement, toute personne rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle, notamment toute personne déjà accompagnée par le PLIE dans le cadre du renouvellement d'une opération FSE.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ainsi qu'aux travailleurs handicapés en recherche d'emploi.</p> <p>Le PLIE veillera à l'égalité d'accès aux opérations entre hommes et femmes ; il tendra autant que possible à atteindre la parité.</p> <p>Enfin le PLIE devra être attentif à ce que les participants proviennent de manière équitablement répartie des secteurs géographiques où se situent les populations les plus en difficultés.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>Signataire du Protocole d'Accord et de l'avenant de prolongation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Libournais 2015 – 2021.</p>
<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p>

4.2.. Cahier des charges par opération FSE

4.2.7 Favoriser l'innovation dans la mobilisation des participants PLIE et développer les Etapes de parcours PLIE du Libournais

CAHIER DES CHARGES

Fiche projet n°7 Programmation FSE 2021



Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1:	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale(codifications 3.9.1.1)
Type d'opération:	Mise en emploi
Intitulé Opération:	Favoriser l'innovation dans la mobilisation des participants PLIE et développer les Etapes de parcours PLIE du Libournais
Période couverte:	2021
Date de début:	01/06/2021
Date de fin:	31/12/2021
Territoire d'intervention	Les 5 EPCI de l'arrondissement de Libourne et territoire limitrophe
Contexte local:	<p>Le contexte général est indiqué dans le Protocole d'Accord 2015 – 2021, qui sur la base d'un diagnostic partagé, prévoit la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Libournais. Le PLIE 2015 – 2021 prévoit dans ses priorités d'intervention de « <i>travailler, avec les collectivités et avec les entreprises, au développement et à la promotion de la clause sociale d'insertion, afin de favoriser l'accès à l'emploi des habitants du territoire.</i> »</p> <p>Le protocole d'accord est téléchargeable sur www.plielibournais.fr</p> <p>La proposition devra s'inscrire dans les dispositions du Code des Marchés Publics et appliquer les méthodologies préconisées le réseau Alliance Ville Emploi : http://www.ville-emploi.asso.fr/category/clauses-sociales/publications-clauses-sociales/guides-clauses/</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <p>Contreparties publiques</p>

Contenu et finalité :

L'objectif global est de mobiliser des étapes dans le cadre d'un parcours d'insertion d'un participant du PLIE initié et élaboré avec le référent PLIE.

Pour cela plusieurs types d'action sont envisagés :

- **La mise en situation professionnelle** : l'embauche de participants du PLIE en contrat aidé ou contrat à durée déterminée au sein de différentes structures constitue une étape d'insertion dans l'emploi, l'objectif étant de :
 - Retrouver un rythme de travail,
 - Retrouver un lien social par le travail en équipe,
 - Retrouver une utilité sociale
 - Se redynamiser pour engager un parcours vers l'emploi,
 - Acquérir des compétences techniques supplémentaires.
- **Les actions innovantes de mobilisation ou de remobilisation** : Elles permettront de proposer une action collective qui vise à mobiliser les participants pour permettre de faciliter le retour à l'emploi ou lever les freins pour ce retour à l'emploi. Ces actions doivent avoir un caractère innovant et répondant à un besoin identifié par le PLIE du Libournais et le réseau des partenaires du territoire.
- **Formation individuelle, action individuelle ou aide ponctuelle** :

Cela consiste au financement de toute action individuelle qui mobilisera une étape de parcours soit sur l'aspect professionnel et/ou social.

Cette action sera éligible si :

- Ce n'est pas pris en charge par le droit commun
- Cela apporte de la cohérence au parcours d'insertion professionnel du participant
- Cela permet de lever un frein pour un retour à l'emploi du participant

Résultats attendus

1 - Objectifs qualitatifs :

La mise en situation professionnelle :

Pendant la durée de l'action, le participant, en contrat de travail dans la structure d'accueil, devra

Etre suivi par son référent PLIE en lien avec le service d'affectation dans le cas d'une mise en situation professionnelle.

Participer éventuellement (facultatif) à des actions de formation pendant et hors temps de travail.

Pour cela une convention sera établie avec chaque structure qui prendra en charge les participants du PLIE afin de le mettre en situation de travail dans le cadre d'un contrat de travail.

Selon le besoin, un point sur l'avancée de l'action sera effectué à fréquence établie entre la structure et l'interlocuteur désigné par le PLIE.

Les opérateurs devront produire tout document prouvant la réalisation physique de l'opération. Dans la mesure où ils concilient emploi et accompagnement, ces étapes de parcours seront prioritairement mobilisées auprès de collectivités, d'associations notamment de l'IAE.

Les objectifs

Les actions de mobilisation ou de remobilisation :

Elles visent à mobiliser les participants pour permettre de faciliter le retour à l'emploi ou lever les freins pour ce retour à l'emploi. Elles peuvent-être réalisées par le bénéficiaire ou par des prestations externes, dans le respect de la réglementation.

Pendant la durée de l'action, le participant devra être suivi par son référent PLIE (dans le cadre d'une action collective ou individuelle).

Pour cela une convention sera établie avec la structure qui prendra en charge les participants du PLIE : dans le cadre d'une action de mobilisation, de formation.

Selon le besoin, un point sur l'avancée de l'action sera effectué à fréquence établie entre la structure et l'interlocuteur désigné par le PLIE.

Les opérateurs devront produire un bilan qualitatif et quantitatif à l'issue de l'opération, ainsi que tout document prouvant la réalisation physique de l'opération.

Formation individuelle, action individuelle :

Cela concerne toute action individuelle qui permettra la mobilisation ou la facilitation d'accès à une étape de parcours soit professionnel et/ou social et qui n'est pas pris en charge par le droit commun.

Pendant la durée de l'action, le participant devra être suivi par son référent PLIE.

Pour cela, soit une convention sera établie avec chaque structure qui prendra en charge les participants du PLIE : dans le cadre d'action de formation, ou d'action individuelle.

Selon le besoin, un point sur l'avancée de l'action sera effectué à fréquence établie entre la structure et l'interlocuteur désigné par le PLIE.

Les opérateurs devront produire un bilan qualitatif et quantitatif à l'issue de l'opération, ainsi que tout document prouvant la réalisation physique de l'opération.

Aide ponctuelle :

Ces aides visent à permettre de lever des freins de retour à l'emploi pour des raisons financières. Ces aides peuvent être diverses et versées ponctuellement : titres de transports, matériel professionnel etc....

Elles permettront aux participants du PLIE d'accéder à une étape de parcours emploi ou dans une démarche de dynamique de parcours.

Pendant la durée de l'action, le participant devra être suivi par son référent PLIE. Ces aides devront être validées par le référent PLIE.

2 -Objectifs quantitatifs :

Mettre en situation de travail les participants du PLIE :

- Dans des contrats à durée déterminée auprès d'employeurs publics
- Dans des contrats à durée déterminée auprès d'employeurs privés notamment de l'insertion par l'activité économique

Dynamiser le parcours des participants :

- Par la mise en œuvre d'action collectives sur des problématiques identifiées par l'équipe du PLIE et/ou des partenaires
- Par la mise en œuvre d'actions individuelles ciblées pour les participants du PLIE
- Par le financement de formation répondant à des besoins ponctuels des participants du PLIE et en l'absence de prise en charge totale du droit commun
- Par le financement d'aides ponctuelles pour l'achat d'éléments divers nécessaires au retour à l'emploi des participants du PLIE

Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :

La mise en situation professionnelle :

- Nombre de participants PLIE suivant l'action : estimé à 20
- Nombre de conventions actives avec les structures employeuses : environs 10

Les actions collectives :

- Nombre de participants PLIE suivant l'action : 40

Formation individuelle, action individuelle ou aide ponctuelle :

- Nombre de participants PLIE suivant l'action : 10

La mise en situation professionnelle :

- Fiches d'évaluation individuelles d'étape de mise en situation professionnelle
- Feuilles d'émargements des suivis réalisés par les référents PLIE
- Extraction Up Vieison – Fiche participant
- Convention avec les structures employeuses

Les actions de mobilisation ou de remobilisation :

- Convention de formation
- Feuilles d'émargement et/ou autres éléments de réalisation
- Bilan qualitatif

Formation individuelle :

- Demande de co-financement
- Convention de formation
- Feuilles d'émargement et/ou autres éléments de réalisation
- Bilan qualitatif

Aide ponctuelle :

- Dossier de demande d'aide
- Courrier de confirmation de prise en charge

3 - Les livrables attendus pour chaque participant :

- questionnaire de recueil (DGEFP) des données du participant complété dans l'ensemble de ses parties, à l'entrée dans l'opération FSE, extrait de Up Vieison
- contrat d'engagement daté à l'entrée dans le dispositif PLIE et signé du participant, du référent et de la Présidente du PLIE et le Contrat d'engagement réciproque professionnel pour les bénéficiaires du RSA,
- justificatif d'éligibilité à l'entrée du dispositif PLIE,
- les feuilles mensuelles d'émargements des participants pour les entretiens individuels et/ou actions collectives,
- fiche participant extraite de Up Vieison

	<ul style="list-style-type: none"> • justificatif emplois de sortie.
Public Cible :	Les participants inscrits dans un parcours PLIE du Libournais.
Compétences requises des organismes postulants :	<p>La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E du Libournais. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>Capacité à gérer un financement FSE en tant que bénéficiaire d'une opération.</p>
Modalités de réponse :	<p>Les organismes candidats devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédiger un Dossier de demande de subvention à compléter sur le site ma démarche FSE : https://ma-demarche-fse.fr/demat/servlet/login.html <p>Les candidats devront créer un compte sur ce site dans le cas d'une première utilisation.</p> <p>Chaque opération peut comporter une ou plusieurs actions. Les Cahiers des Charges précisent le nombre et la nature des actions à réaliser pour chaque opération.</p> <p>La mise en œuvre des actions des opérations peut faire l'objet d'achats de prestations. Dans ce cas ces achats de prestations devront être réalisés avec une mise en concurrence selon les dispositions législatives et réglementaire en vigueur.</p>

5 ANNEXE

Cette opération bénéficie d'un co-financement par le Fonds Social Européen (FSE).

Cette annexe a pour objectif de clarifier et de préciser les règles applicables et les obligations liées aux règles de gestion du FSE.

5.1 Éligibilité des dépenses

Pour que des dépenses soient déclarées éligibles au titre du FSE (décret n°2016-279 du 08/03/16, arrêtés modificatifs du 25/01/2017 et du 22/03/2019, et Règlement (UE, Euratom) dit "omnibus" n°2018/1046 du 18/07/2018), les conditions suivantes doivent être remplies (conditions cumulatives) :

- Ces dépenses ont un lien direct avec l'opération et sont nécessaires à sa réalisation, et doivent être temporellement éligibles (période couverte du 01/01/2021 au 31/12/2021) ;
- Elles doivent être justifiées par des pièces probantes (bulletins de salaire, factures, ordres de mission et justificatifs annexes ...) ;
- Elles doivent être acquittées selon les conditions prévues par l'acte attributif de la subvention ;
- Elles ne doivent pas être déclarées dans une autre opération bénéficiant d'un soutien financier européen.

5.1.1 Dépenses directes

Au titre du FSE, les dépenses directes éligibles sont catégorisées de la manière suivante :

- Dépenses directes de personnel : cette catégorie comprend les salaires et les charges liées, les traitements accessoires prévus au contrat de travail.
- Dépenses directes de fonctionnement : achats et fournitures, frais de location, frais de missions, dotations aux amortissements (sous conditions) ...
- Dépenses directes de prestations de service : communication, publicité...
- Dépenses directes liées aux participants : rémunérations, frais de déplacements...
- Dépenses de tiers : dépenses engagées et acquittées par un tiers.
- Dépenses en nature : mise à disposition de locaux, de personnel...

5.1.2 Dépenses indirectes

Pour chaque opération, il est également possible de valoriser des dépenses indirectes, c'est-à-dire, des dépenses qui ne peuvent pas être rattachées directement et exclusivement à l'opération mais qui contribuent néanmoins à sa mise en œuvre.

La nouvelle réglementation européenne accorde un forfait permettant de couvrir ces dépenses : « **l'Option des Coûts Simplifiés** » (OCS).

Il existe 3 OCS et c'est au porteur de projet de déterminer et de justifier le forfait le plus juste (au regard d'un budget prévisionnel) :

- Le forfait à 40%
- Le forfait à 20%
- Le forfait à 15%

	Forfait à 40%	Forfait à 20%	Forfait à 15%
Assiette de calcul du forfait	Dépenses directes de personnel	Dépenses directes HORS prestations	Dépenses directes de personnel
Couverture du forfait	Tous les autres coûts du projet	Dépenses indirectes	Dépenses indirectes

Le porteur de projet propose l'application d'un taux forfaitaire, puis, après l'instruction de la demande élaborée par le porteur de projet par le gestionnaire, celui-ci peut retenir l'application d'un taux forfaitaire différent de celui proposé par le porteur, le gestionnaire devant retenir le taux forfaitaire le plus approprié.

Exemple :

	Plan de financement	Forfait à 40%	Forfait à 20%	Forfait à 15%
Dépenses directes de personnel	100 000€	100 000€	100 000€	100 000€
Dépenses directes de fonctionnement	8 500€	<i>100 000 * 40% = 40 000€</i>	8 500€	8 500€
Prestations externes	5 000€		<i>(100 000 + 8 500) * 20% =</i>	5 000€
Dépenses indirectes	12 500€		21 700€	<i>100 000*15% = 15 000€</i>
TOTAL	126 000€	140 000€	135 200€	128 500€

⇒ **Dans cet exemple le forfait légitime à retenir est donc le forfait à 15%.**

5.2 Publicité européenne

Chaque porteur de projet est tenu de communiquer et de faire savoir que son opération bénéficie d'un soutien de l'Europe auprès des participants, du personnel affecté à l'opération, des cofinanceurs nationaux et des organismes associés à la réalisation de l'opération. Toute demande de subvention devra détailler les modalités de mise en œuvre de cette obligation.

Les obligations en matière de publicité (1er niveau) et d'information (2ème niveau) sont prévues par le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013. Elles ont été précisées par le règlement d'exécution (UE) n°821/2014 de la commission européenne du 28 juillet 2014 qui pose les caractéristiques.

Mise en œuvre de ses obligations de publication et d'information :

Apposition des logos, emblèmes et mention sur tout support :

- Le logo « l'Europe s'engage en France » reste d'application pour le programme opérationnel national FSE pour « l'Emploi et l'Inclusion » 2014-2020. En conséquence, les bénéficiaires de ce programme doivent apposer ce logo sur leur documentation, outils, sites et pages internet.



Il est possible d'utiliser les déclinaisons régionales comme suit : « l'Europe s'engage en Nouvelle Aquitaine ».



- Apposer le drapeau européen et la mention « UNION EUROPEENNE » dans le cadre de toute action d'information et de communication parmi les logos de signature. Pour cela, vous devez à minima apposer systématiquement l'emblème de l'Union (c'est-à-dire le drapeau européen) avec la mention « UNION EUROPEENNE » en toutes lettres sur tous les documents importants de votre projet : courrier, attestation de stage, signature internet d'email, brochures de présentation du projet, dossier de formation, formulaire d'inscription etc.... L'emblème de l'Union doit être en couleurs chaque fois que possible et obligatoirement sur les sites Internet du porteur de projet. La version monochrome (noir et blanc) est donc à proscrire ainsi que la version du drapeau en une seule couleur.



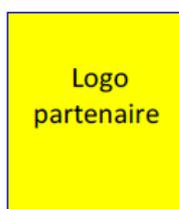
- Faire mention du soutien du Fonds social européen en complément des logos de signature. Le règlement prévoit également que tout document/site etc., relatif à la mise en œuvre de l'opération comprenne une mention indiquant que le programme opérationnel concerné est soutenu par le Fonds social européen.

Au regard de ces éléments, nous recommandons la phrase suivante à côté des logos de signature de vos documents, pages internet, et outils de communication :

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Ci-dessous notre recommandation pour « signer » vos documents en bas de page, en bandeau « 4ème de couverture » de vos brochures, vos pages internet ou sites dédiés au projet, etc. :

Pour le Programme opérationnel national « Emploi et Inclusion », de gauche à droite :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

- Si vous avez un site internet.

Vous avez l'obligation réglementaire de décrire dans un article, une page ou une rubrique, votre projet en mettant en lumière le soutien de l'Union européenne.

Plus le montant de votre projet est financièrement important pour votre structure (proportionnalité du montant de l'aide par rapport à votre budget annuel), plus vous êtes tenu d'apporter une description complète mettant en évidence l'apport européen dans son montage et sa réalisation. L'article, la page ou la rubrique doit être accessible facilement pour les internautes et visible tout au long de la vie du projet. Il convient donc d'éviter un article actualité et de privilégier une fenêtre accessible dès la page d'accueil.

L'emblème et la mention doivent être visibles dès l'arrivée sur le site à la page d'accueil (si le site est dédié au projet) ou à la page de présentation sans avoir besoin de faire défiler la page pour pouvoir voir le logo.

Cette obligation est une nouveauté 2014-2020 et nous vous invitons à actualiser régulièrement la page ou la rubrique de votre site internet dédiée à votre projet FSE.

- Mettre au minimum une affiche A3 présentant des informations sur le projet et son cofinancement FSE à l'entrée de votre bâtiment.

Vous devez apposer au moins une affiche présentant des informations sur le projet dont le soutien financier de l'Union en un lieu aisément visible par le public tel que l'entrée de votre bâtiment.

La dimension minimale de cette affiche doit être A3. Elle doit évidemment respecter les règles vues précédemment (emplacement des logos et mention du cofinancement FSE). Vous pouvez compléter ce premier affichage par des affiches supplémentaires dans les bureaux des personnes travaillant sur

le projet, dans les salles de réunions, les salles d'attente etc. mais a minima une affiche doit figurer, visible, à l'entrée de votre bâtiment.

- Les obligations d'information

Apposer des logos et une affiche, créer une page internet doivent être considérés comme le socle à mettre en place en tant que porteur de projet. Vous devez compléter ces 3 actions par des actions d'information régulières auprès de votre public et de vos partenaires.

Vous organisez des formations ? Vous pouvez rappeler en début de stage que la formation est cofinancée par l'Europe. Vous pouvez rappeler le lien internet permettant d'accéder à la page présentant le projet dans le cahier de formation, distribuer un dépliant...

Vous réunissez vos partenaires pour un comité de suivi, une assemblée générale, un séminaire ? Vous pouvez faire rappeler dans le discours de votre porte-parole (directeur/trice, président/e) qu'un des projets de votre structure est soutenu par l'Europe, distribuer un dépliant, présenter l'avancée du projet...

Vous faites un événement grand public (journée porte/ouverte) ? Vous pouvez saisir cette occasion pour présenter le projet FSE parmi les projets de votre structure.

En résumé, votre obligation de publicité et d'information doit rester active pendant toute la durée de votre projet : assurez une veille en continu sur la bonne application des logos dans le temps ; actualisez la page internet ou la rubrique dédiée au projet de manière à mettre en lumière ses résultats ; veillez à ce que les affiches restent en place ; saisissez certaines des opportunités qui apparaissent dans votre structure (séminaire, inauguration, journée porte ouverte, AG exceptionnelle) pour intégrer la présentation du projet FSE à l'ordre du jour.

La charte graphique et les logos réglementaires sont disponibles sur le site : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/beneficiaires/mes-obligations-specifiques-fse/les-obligations-dinformation-et-de-publicite>.

5.3 Mise en concurrence

Le Code de la commande publique est entré en vigueur à compter du 01 avril 2019.

Un marché est un contrat conclu par un ou plusieurs acheteurs soumis au présent code avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, en contrepartie d'un prix ou de tout équivalent. (Article L111-1)

Les acheteurs soumis au présent code sont les pouvoirs adjudicateurs. (Article L1210-1)

Les modalités de publicité et les règles de procédure diffèrent selon la date à laquelle le marché est lancé, le statut de l'acheteur et le montant estimé du besoin. Les différents cas sont synthétisés dans les tableaux « seuils de publicité » et « seuils de procédure » (qui s'entendent par unité fonctionnelle annuelle (ou global en cas de marché reconductible).

Seuil de procédures :

Consultation engagée ou avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à partir du 1er avril 2019

Objet du marché	Acheteur		Procédures applicables en fonction des seuils (€ HT)			
			Un seul devis	Minimum 3 offres ¹	Procédure adaptée	Procédures formalisées
Fourniture et services autres que ceux mentionnés au 3 ^e et 4 ^e de l'article R2123-1 du code	Acheteurs soumis au Code de la commande publique	Etat et ses établissements publics non industriels et commerciaux	De 1 000,00 à 14 999,99	<u>Du 01/04/2019 au 31/12/2019</u> De 15 000,00 à 24 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 15 000,00 à 39 999,99	<u>Du 01/04/2019 au 31/12/2019</u> De 25 000,00 à 143 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 40 000,00 à 138 999,99	<u>Du 01/04/2019 au 31/12/2019</u> A partir de 144 000,00 <u>A partir du 01/01/2020</u> A partir de 139 000,00
		Collectivités territoriales + leurs établissements publics + autres pouvoirs adjudicateurs (2 ^e et 3 ^e de l'article L.1211-1 du code de la commande publique)	De 1 000,00 à 14 999,99	<u>Du 01/04/2019 au 31/12/2019</u> De 15 000,00 à 24 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 15 000,00 à 39 999,99	<u>Du 01/04/2019 au 31/12/2019</u> De 25 000,00 à 220 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 40 000,00 à 213 999,99	<u>Du 01/04/2019 au 31/12/2019</u> A partir de 221 000,00 <u>A partir du 01/01/2020</u> A partir de 214 000,00
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique	De 1 000,00 à 14 999,99	A partir de 15 000,00	Non applicable	Non applicable	
Services sociaux et spécifiques (3 ^e de l'article R2123-1 du code)	Acheteurs soumis au Code de la commande publique		De 1 000,00 à 14 999,99	<u>Du 01/04/2019 au 31/12/2019</u> De 15 000,00 à 24 999,99 <u>A partir du 01/01/2020</u> De 15 000,00 à 39 999,99	A partir de 40 000,00	Non applicable
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique		De 1 000,00 à 14 999,99	A partir de 15 000,00	Non applicable	Non applicable

¹ **Minimum 3 offres :** une offre au sens de la présente notice est une réponse d'une entreprise. Dans le cas normal, elle prend la forme d'un devis. Si l'entreprise refuse de fournir un devis, ce refus constitue une réponse et peut être compté parmi les 3 offres.

Seuil de publicité :

Consultation engagée ou avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à partir du 1er avril 2019

Objet du marché	Acheteur		Modalités de publicité applicables en fonction des seuils (€ HT)			
			Publicité non obligatoire	Publicité adaptée ¹	Publication au BOAMP ² ou dans un JAL ³ + publication sur profil d'acheteur ⁴ + si nécessaire, publicité complémentaire dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique ou au JOUE	Publication au BOAMP ² et au JOUE ⁵ + profil d'acheteur
Fourniture et services autres que ceux mentionnés au 3 ^e et 4 ^e de l'article R2123-1 du code	Acheteurs soumis au code de la commande publique	Etat et ses établissements publics non industriels et commerciaux	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 A partir du 01/01/2020 Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,0 à 89 999,99 A partir du 01/01/2020 De 40 000 à 89 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 90 000,00 à 149 999,99 A partir du 01/01/2020 De 90 000,00 à 138 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 A partir de 144 000,00 A partir du 01/01/2020 A partir de 139 000,00
		Collectivités territoriales + leurs établissements publics + leurs groupements	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 A partir du 01/01/2020 Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,0 à 89 999,99 A partir du 01/01/2020 De 40 000 à 89 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 90 000,00 à 220 999,99 A partir du 01/01/2020 De 90 000,00 à 213 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 A partir de 221 000,00 A partir du 01/01/2020 A partir de 214 000€
		Autres pouvoirs adjudicateurs (2 ^e et 3 ^e de l'article L.1211-1 du code de la commande publique)	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 A partir du 01/01/2020 Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,00 à 220 999,99 A partir du 01/01/2020 De 40 000,00 à 213 999,99	Non applicable	JOUE + profil d'acheteur Du 01/04/2019 au 31/12/2019 A partir de 221 000,00 A partir du 01/01/2020 A partir de 214 000,00
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Services sociaux et spécifiques (3 ^e de l'article R2123-1 du code)	Acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015	Tous les pouvoirs adjudicateurs	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 Jusqu'à 24 999,99 A partir du 01/01/2020 Jusqu'à 39 999,99	Du 01/04/2019 au 31/12/2019 De 25 000,00 à 749 999,99 A partir du 01/01/2020 De 40 000,00 à 749 999,99	Non applicable	JOUE + profil d'acheteur A partir de 750 000,00
	Acheteurs non soumis au code de la commande publique	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	

¹ Publicité adaptée: aucune règle n'est imposée à l'acheteur public qui choisit les modalités de publicité qui correspondent le mieux aux caractéristiques du marché

² BOAMP: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

³ JAL: Journal habilité à recevoir des Annonces Légales

⁴ Profil d'acheteur: Site internet auquel l'acheteur public a recours pour mettre en ligne la publicité et le dossier de consultation des entreprises (DCE), recevoir des candidatures et des offres électroniques de manière sécurisée et confidentielle, recevoir et traiter les documents signés électroniquement par les candidats, et gérer les échanges de message entre les candidats et lui. Il est aussi appelé « plate-forme », « service de dématérialisation », « salle des marchés », « place de marchés », etc.

⁵ JOUE: Journal Officiel de l'Union Européenne

5.4 Prévention de conflit d'intérêts et lutte anti-fraude

5.4.1 La prévention de conflit d'intérêts

La situation de conflit d'intérêt peut être définie de la manière suivante :

« Est en situation de conflit d'intérêts tout agent qui prendrait, recevrait ou détiendrait, directement ou indirectement, un intérêt quelconque en relation avec les fonctions qu'il exerce (surveillance,

gestion, instruction d'un dossier, contrôle, etc.) avec un prestataire, un fournisseur de biens ou services, une organisation professionnelle, une association. »

Un conflit d'intérêts implique un conflit entre la mission d'intérêt général et les intérêts privés d'un agent public ou chargé d'une mission de service public.

Cette prévention s'applique :

- Aux gestionnaires de fonds européens et plus largement de fonds publics ;
- Aux structures (PLIE) qui achètent des prestations ;
- Aux prestataires, notamment en cas de recours à la sous-traitance.

- Une déclaration d'absence de conflit d'intérêt devra être signée par la personne validant la sélection du prestataire.
- Une attestation d'absence de conflit d'intérêt devra être signée par le prestataire.
- Toute personne ayant une suspicion de conflit d'intérêt doit en informer le référent fraude d'AG3PLIE et/ou en déclarer l'existence sur la plateforme ELIOS (<https://www.plateforme-elios.fse.gouv.fr/conflit-d-interets>).

5.4.2 La lutte anti-fraude

L'acte du conseil du 26 juillet 1995 établissant la convention relative à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne et ses actes liés (acte du Conseil du 27 septembre 1996, acte du Conseil du 29 novembre 1996, acte du Conseil du 19 juin 1997) ont apporté des définitions précises de ce que constituent les cas portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE, à savoir :

- La fraude,
- La corruption,
- Le blanchiment d'argent,
- Et les entraves au bon déroulement des procédures de passation de marchés publics.

La convention établit une distinction entre la fraude en matière de dépenses et la fraude en matière de recettes.

La fraude en matière de dépenses comprend tout acte ou omission intentionnelle, notamment :

- L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets ayant pour effet la perception ou la rétention indue de fonds provenant du budget de l'UE ;
- La non-communication d'une information en violation d'une obligation spécifique, ayant le même effet ;
- le détournement de tels fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été initialement octroyés.

La fraude en matière de recettes comprend tout acte ou omission intentionnelle, notamment :

- L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets ayant pour effet la diminution illégale de ressources du budget de l'UE ;
- La non-communication d'une information en violation d'une obligation spécifique, ayant le même effet ;

- Le détournement (par exemple le détournement de recettes fiscales générées légalement) d'un avantage légalement obtenu, ayant le même effet.

Une irrégularité est un acte non conforme aux règles de l'Union européenne (UE) dont les répercussions sur les intérêts financiers de l'Union sont potentiellement négatives. Elle peut résulter d'erreurs commises de bonne foi par les bénéficiaires de fonds ou les autorités responsables de leur versement.

Seule une irrégularité commise de façon délibérée est constitutive d'une fraude (article 1 du règlement n° 298895 du Conseil).

- Toute personne ayant une suspicion de conflit d'intérêt doit en informer le référent fraude d'AG3PLIE et/ou en déclarer l'existence sur la plateforme ELIOS (<https://www.plateforme-elios.fse.gouv.fr/fraude>).

5.5 Autres obligations des bénéficiaires

Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.

À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra **se soumettre au règlement du Fonds Social Européen** et notamment **s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires**, notamment :

- **L'obligation de publicité du FSE** sur toute communication de l'opération cofinancée,
- **Le respect des principes horizontaux**,
- La détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- L'administration d'un **questionnaire de recueil des données** à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE,
- La **saisie des indicateurs** dans le logiciel **UP Viesion** ou/et **UP clauses** selon l'opération,
- Le **renseignement des indicateurs de suivi de participants au fil de l'eau** sur MDFSE,
- Le **renseignement des indicateurs de réalisation, de résultat et les indicateurs financiers** sur MDFSE,
- La conservation et la présentation des pièces pendant une période de 10 ans suivant la fin de la période de réalisation,
- La tenue d'un système de suivi comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

Le règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit " RGPD ") est entré en application le 25 mai 2018. Il a été adapté

dans le droit français par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Chaque partie se conformera à la législation en vigueur.

5.6 Mise en conformité avec le Règlement général de protection des données

Le règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit " RGPD ") est entré en application le 25 mai 2018. Il a été adapté dans le droit français par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Chaque partie se conformera à la législation en vigueur.

5.7 Pièces complémentaires

5.7.1 Acquittement

L'arrêté modificatif du 25 janvier 2017 instaure une simplification dans l'acquittement des dépenses de personnel : **les bulletins de salaire permettent désormais de justifier que les frais de rémunération ont bien été acquittés.**

Pour toutes les autres dépenses, le porteur de projet peut soit fournir les relevés bancaires afférents (il est indispensable qu'il identifie chaque ligne de dépense sur chaque relevé) **ou** faire certifier un tableau récapitulatif de toutes les dépenses par le comptable public ou le commissaire aux comptes avec la mention « certifié et acquitté le » **ou** faire viser toutes les factures par les différents fournisseurs.

5.7.2 Émargement

Il est indispensable que le porteur de projet justifie de la mise en œuvre effective de l'opération. Pour ce faire, les feuilles d'émergence sont un outil de valorisation. En effet, ces dernières permettent de :

- Justifier du lien direct des dépenses présentées avec l'opération,
- Communiquer sur le soutien du FSE.

Un émergence doit être formalisé lors de toute rencontre individuelle ou collective (suivant les indicateurs cibles de l'opération : participants, entités...) et les documents doivent :

- Comprendre des éléments obligatoires de publicité européenne ;
- Être détaillés par demi-journée avec les heures de début et de fin, pour le collectif ;
- Indiquer la date, l'objet de la rencontre et le nom des personnes rencontrées ;
- Être signés par chaque personne présente.